

XVI - NAISSANCE DE LA WALLONIE

UNE GRÈVE WALLONNE

... afin d'assurer (...) une juste concordance entre les économies et les ressources nouvelles, le Gouvernement demandera aux Chambres le vote avant la discussion des budgets de 1961, d'un projet permettant, à la fois, de réaliser les assainissements nécessaires et de créer les voies et moyens indispensables.

Le Gouvernement, unanime, est décidé à exécuter intégralement ce programme. Il a pris ses responsabilités. (*Rires ironiques sur les bancs du parti socialiste*). Il est convaincu que le Parlement prendra les siennes. Il est persuadé que seule une telle politique, qui impose l'austérité à l'État et demande l'adhésion et la discipline de tous, est de nature à garantir le plein emploi, la prospérité et le progrès social.

L'exécution d'un tel programme exige la ferme volonté d'aboutir, le courage de tous les responsables et la compréhension de la population, parce qu'il rompt radicalement avec un passé de facilité (*Exclamations sur les bancs du parti socialiste*). Il suscitera un véritable renouveau. Dans certains de ses aspects, il peut sembler dur. Mais, quant à nous, nous avons la certitude que la réussite est au bout, et que les efforts et les sacrifices demandés seront couronnés par un développement économique accru et un plus grand bien-être social'.

C'est par ces mots que le Premier Ministre

Eyskens clôturait sa déclaration gouvernementale devant la Chambre des représentants le 27 septembre 1960. Les dés étaient jetés! Quelques jours auparavant avait été remanié un Gouvernement sorti ébranlé de l' 'aventure congolaise': l'indépendance de la colonie, proclamée le 30 juin, était venue se greffer sur un climat social qui s'était considérablement détérioré au fil des mois. À l'expansion économique avait succédé en 1958 la récession et ce retournement de la conjoncture avait été particulièrement ressenti dans les charbonnages du Borinage où l'annonce de fermetures imminentes avait provoqué des grèves en mars et en juin 1960. On pouvait aussi s'interroger sur la cohésion de la coalition sociale-chrétienne-libérale: dans un discours retentissant prononcé à Louvain le 26 mai, M. Théo Lefèvre, président du Parti Social-Chrétien, n'avait-il pas réclamé des mesures de caractère dirigiste en matière de politique économique et sociale? À bien des égards, son intervention était apparue comme un appel au travaillisme. Déposé le 4 novembre, le projet de 'loi unique' devait dans l'esprit de ses promoteurs remédier à l'état déplorable des finances publiques et répondre, en réformant l'administration, au grief maintes fois formulé de 'crise de régime'. Présenté comme un document inamendable, ce texte associait des impôts nouveaux et des assainissements dans le domaine de l'Assurance-Maladie-Invalidité, instaurait le pré-

compte, revisait le statut des agents communaux, favorisait les fusions de communes et reculait l'âge de la pension.

L'opposition se fit jour tant à droite qu'à gauche. Toutefois si la réaction fut nuancée à la C.S.C. — du côté wallon en particulier, on jugea le projet trop 'vague' — en revanche, l'hostilité fut totale de la part des socialistes : parti, presse, F.G.T.B., en particulier la Centrale générale des services publics. Et dès cet instant, même si ce fut à Anvers qu'eut lieu le 8 octobre la première manifestation publique contre le programme du Gouvernement, ce fut en Wallonie que se développa l'essentiel de l'offensive.

En octobre, le P.S.B. et l'Action commune socialiste lançaient l'*Opération Vérité* : il s'agissait certes de vulgariser le programme de réforme de structures et de planification préconisé par la F.G.T.B. dans ses Congrès de 1954 et de 1959, mais le plan gouvernemental fut la cible favorite de ces réunions publiques. Il importe déjà de constater, car le phénomène n'est sans doute pas étranger à l'implantation de la grève, que sur 70 réunions, 45, soit 64%, se tinrent en Wallonie et 13 à Bruxelles. L'effervescence était grande dans la partie méridionale du pays où se faisait sentir le poids de la F.G.T.B. de Liège dont André Renard était le 'fer de lance'. Ce fut d'ailleurs à son initiative et à celle du Namurois André Genot que se tint à Charleroi le 17 novembre une journée d'études des permanents wallons de la F.G.T.B. : on y critiqua bien sûr le Gouvernement et surtout on y manifesta l'intention de mettre sur pied un organisme syndical wallon, sorte de 'groupe de pression' extérieur au P.S.B., et de lancer un hebdomadaire qui défendrait les revendications wallonnes : *Combat*.

L'action contre la 'loi unique' s'intensifia sous l'impulsion de la F.G.T.B. On enregistra des débrayages à Liège le 21 novembre; le 14 décembre, un arrêt de travail d'une demi-journée paralysa la Wallonie alors que seules quelques rares cités flamandes étaient atteintes. Le week-end qui précéda le mardi 20 décembre, jour où devaient débuter les discus-

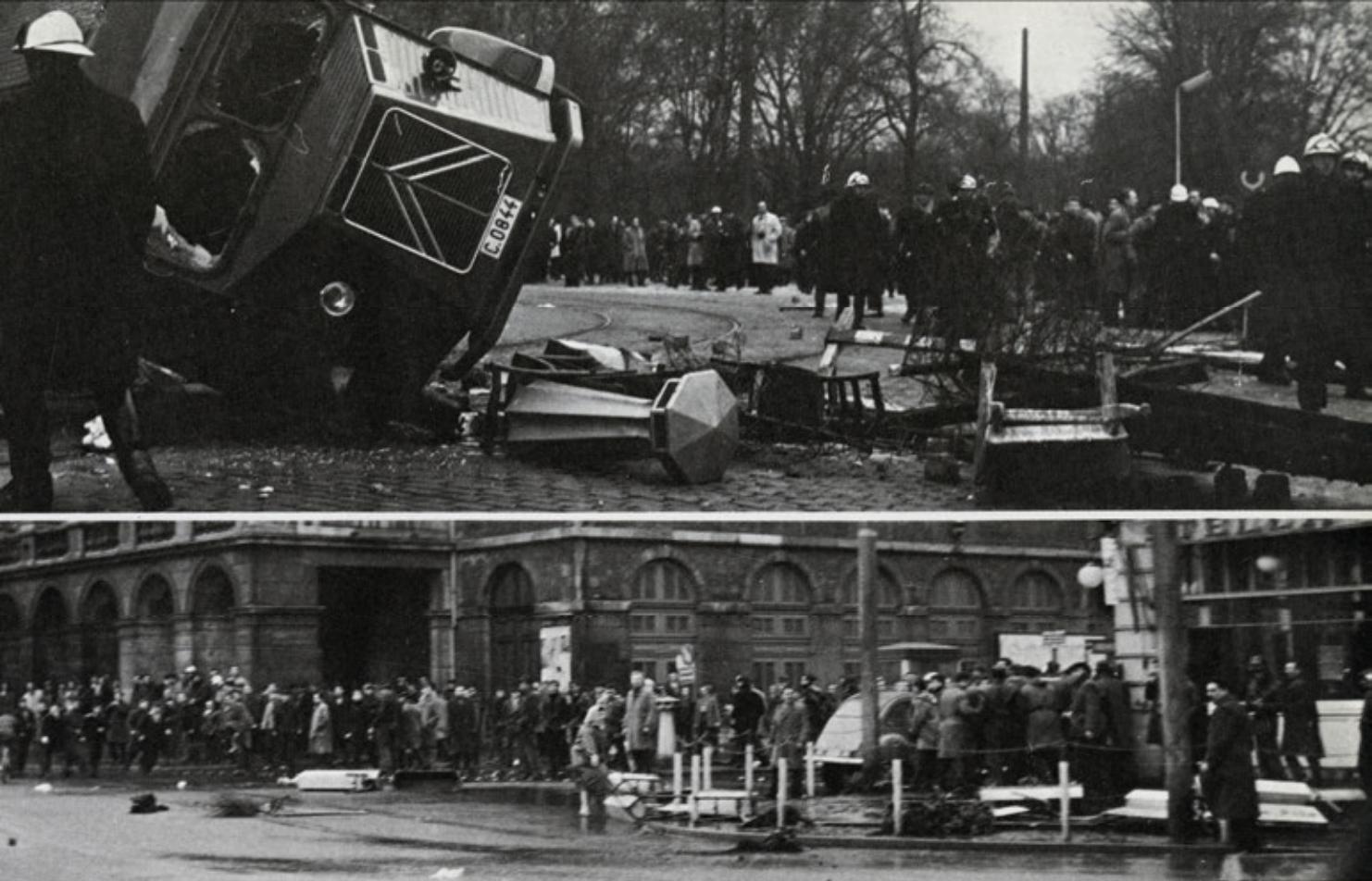
sions à la Chambre, marqua un tournant décisif.

Les congrès des sociaux-chrétiens et des libéraux se prononcèrent en faveur du projet de loi tandis que le P.S.B. fut unanimement 'contre'. Au plan syndical, la C.S.C. resta partisane de la négociation, mais l'événement majeur survint le vendredi 16 décembre au Comité national élargi de la F.G.T.B. Une motion déposée par André Renard appelait à une grève générale de durée illimitée : or ce principe fut repoussé selon un partage linguistique, par 496 487 voix contre 475 823 voix et 53 112 abstentions (régionale de Bruxelles) : toutes les régionales wallonnes, à l'exception de Tournai, et les centrales professionnelles qui recrutaient la majeure partie de leurs membres en Wallonie adoptèrent la 'motion Renard' alors que les centrales professionnelles majoritaires en Flandre (Bâtiment, Textile) et les régionales flamandes, à l'exception de Gand, avaient voté 'contre'!

En dépit de ce vote, la grève démarra le 20 décembre à Anvers, mais surtout à Liège et à Charleroi. Faisant fi des consignes de discipline des délégués syndicaux, des travailleurs des secteurs publics et privés se lancèrent, en effet, spontanément dans la lutte contre la 'loi unique', suivis d'ailleurs par des affiliés des syndicats chrétiens et libéraux. Rapidement il apparut que, mises à part Gand et Anvers, la grève était essentiellement localisée en Wallonie. Le 23 décembre se constitua un *Comité de*

ANDRÉ RENARD (*Valenciennes 1911-Seraing 1962*).





LE 6 JANVIER 1961, LA VILLE DE LIÈGE FUT LE THÉÂTRE DE VIOLENTS INCIDENTS... En haut, une voiture renversée et des poteaux arrachés près de la gare des Guillemins. En bas, un groupe de manifestants aux abords du Théâtre Royal (Photos Belga).

coordination des régionales wallonnes de la F.G.T.B.; celles-ci étaient en fait les seules à soutenir un mouvement marqué ça et là d'actes de violence: sabotage de voies de chemin de fer, jets de clous sur les chaussées, rues dépavées, arbres abattus... Aussi dès la deuxième semaine, la C.S.C. et le syndicat libéral prirent-ils beaucoup plus nettement leurs distances à l'égard d'une grève au caractère politique chaque jour plus prononcé. De toute évidence, alors que la grève atteignait dans les derniers jours de décembre un plafond qu'elle ne parviendrait pas à dépasser, les syndicats socialistes restaient seuls. La question se posait déjà de trouver un deuxième souffle. Marcherait-on sur Bruxelles? La perspective fut certes envisagée, mais A. Renard voulut frapper plus fort; dès le 29 décembre il agita une menace: l'abandon de l'outil.

Au lendemain des fêtes du nouvel an, tandis

qu'une régression s'amorçait déjà en Flandre, la grève se durcit en Wallonie. Les objectifs évoluèrent. L'accent fut mis avec beaucoup plus d'insistance sur les problèmes spécifiquement wallons. Au retrait du projet de 'loi unique' s'ajouta bientôt une revendication qui fut d'emblée soutenue par les délégués des Fédérations wallonnes du P.S.B. (2 janvier): la réforme des structures politiques, bref, le fédéralisme, ce qui ne manqua pas de susciter de nouvelles divisions dans le camp socialiste tant Flamands et Bruxellois étaient allergiques à cette idée. Mais l'appui qu'apportaient les socialistes wallons à la grève allait s'affaiblir devant la tournure prise par les événements. Les violents incidents qui éclatèrent à Liège le 6 janvier — saccage de la gare des Guillemins et de la Grand-Poste notamment — et leur impact sur l'opinion publique incitèrent le Bureau du P.S.B. à mettre 'en garde les travailleurs contre les

provocations d'origines diverses' et à condamner 'les actes de violence sans rapport avec la grève et ses objectifs' (9 janvier). Dès lors A. Renard avait peu de chance de faire aboutir sa proposition relative à l'ouverture d'un second front politique. Il fallait en effet relancer un mouvement qui en Wallonie même s'effritait, que ce fût en Brabant, dans le Namurois ou en Luxembourg. Certes le syndicaliste liégeois faisait toujours allusion dans ses harangues à l'abandon de l'outil, mais sans trop y croire. En fait pour redonner vigueur à la grève, il défendit essentiellement, à partir du 10 janvier, une idée qui avait été avancée plusieurs jours auparavant : la démission collective des parlementaires socialistes. La journée du vendredi 13 janvier fut décisive à plus d'un titre; la Chambre adopta le projet de 'loi unique': les élus socialistes réunis à Saint-Servais confirmèrent leur ralliement au fédéralisme mais ne montrèrent pas énormément d'enthousiasme pour la proposition Renard. Il ne fallait pas compter sur les Fédérations socialistes flamandes et bruxelloises pour prôner la démission: elles y étaient même vivement opposées car le Gouvernement Eyskens n'aurait pas été dans l'obligation d'organiser des élections partielles. Le risque était donc grand d'abandonner la tribune du Parlement aux seuls élus de la majorité. Tels furent du moins les motifs officiellement invoqués, mais il ne faut pas se dissimuler que Flamands et Bruxellois ne se sentaient plus guère solidaires d'une action dont les objectifs leur apparaissaient comme essentiellement wallons.

Dès lors, le sort de la grève était scellé. Lorsque s'ouvrit la cinquième semaine du conflit, elle n'était plus effective que dans les bastions industriels wallons du Borinage, du Centre, de Charleroi et de Liège, et encore enregistrait-on de nombreux lâchages dans les services publics et les charbonnages. Les reprises du travail se succédèrent. La fin était donc inéluctable. Le 21 janvier, le Comité de coordination des régionales F.G.T.B. de la Wallonie décida de suspendre la grève à partir du 23 et se prononça 'pour la transformation de la

F.G.T.B. en une confédération syndicale belge basée sur une fédération flamande, une fédération wallonne et éventuellement une fédération brabançonne'. Ainsi se terminait une grève qui avait fait trois victimes en région liégeoise et qui au plus fort de son intensité avait réuni quelque 300 000 travailleurs wallons.

Les grévistes avaient certes fini par s'incliner, mais le Gouvernement Eyskens était lui aussi sorti meurtri de cette gigantesque lutte sociale, et les Chambres furent dissoutes le 20 février 1961. Révélatrice du malaise wallon, la grève avait propulsé le fédéralisme sur l'avant-scène de la politique intérieure: aux yeux de ses partisans, il permettrait de soustraire une Wallonie socialiste à la sujexion d'une Flandre conservatrice; en lui résiderait la possibilité d'opérer des réformes de structures, solution au déclin économique des provinces wallonnes. En tout cas, le déroulement de la grève mit en lumière le clivage d'ordre économique et socio-culturel qui, plus que par le passé, s'était creusé entre la Flandre et la Wallonie. À une conscience de classe plus grande en Wallonie répondait, au nord du pays, un sentiment plus vif d'appartenance à une communauté culturelle distincte. Et cela fut sans doute ressenti au niveau même des syndicats, en particulier par l'organisation syndicale qui recrutait l'écrasante majorité de ses membres en Flandre: la C.S.C. On peut en effet se demander si l'extrême timidité dont firent preuve les syndicalistes chrétiens flamands dès que fut connu le projet de 'loi unique', ne plongeait pas ses racines dans la satisfaction qu'avait accordée M. Eyskens au mouvement flamand dans sa déclaration gouvernementale du 27 septembre devant la Chambre : le recensement général de la population serait amputé de son volet linguistique!

Les différends, qui avaient surgi entre la F.G.T.B. et la C.S.C. pendant la grève, s'estompèrent avant les élections. Soucieux d'éliminer le Parti Libéral du Gouvernement, le M.O.C. (Mouvement ouvrier chrétien) milita en faveur d'une coalition du type travailliste dans la ligne du discours de Louvain. Ce

rapprochement fut facilité par le souci, manifesté par le P.S.B. pendant la campagne électorale de ne pas se couper de l'aile gauche sociale-chrétienne. En outre, voulant préserver à tout prix son unité, le parti présidé par le Montois Léo Collard ne fit pas siennes la revendication fédéraliste défendue par la 'tendance Renard'. Déçu de n'avoir pu faire triompher le système confédéral au sein de la F.G.T.B., le directeur du journal *La Wallonie* avait d'ailleurs démissionné le 24 février de son mandat de secrétaire du syndicat socialiste, suivi en cela quelques jours plus tard par le Namurois A. Genot. Le P.S.B. n'ignora cependant pas totalement les aspirations fédéralistes. Son programme comportait en effet l'accentuation de la décentralisation administrative et la transformation du Sénat en Sénat des régions à représentation paritaire.

Les électeurs furent donc appelés aux urnes le 21 mars 1961. Contrairement aux espérances de la droite sociale-chrétienne et des libéraux qui escomptaient un réflexe de peur chez la plupart des citoyens, les positions du P.S.B. ne furent pas réellement entamées. Certes on

décela un léger tassement socialiste dans les forteresses industrielles wallonnes du P.S.B. (cantons de Dour, Boussu, Mons, arrondissements de Charleroi et de Liège) qui ne fut pas totalement compensé par la progression du Parti Communiste — au total le groupe socialiste-communiste perdit 0,54% des voix dans les cantons industriels wallons; en revanche le socialisme fit de nouveaux adeptes dans les cantons agricoles wallons où la grève avait été moins ressentie. Aussi la Wallonie conserva-t-elle la majorité de gauche qui la caractérisait depuis 1919. Il n'y eut donc point de bouleversement même si le P.S.C. perdit 3,83% en région wallonne. Si le Parti Social Indépendant eut un élu à Mons — le député Lallemand —, les nombreuses listes 'francophones' ou 'wallonnes' qui se présentèrent en particulier à Liège et à Verviers n'obtinrent par contre aucun succès. Bref, le scrutin du 21 mars se solda par un *statu quo* en Wallonie. Électoralement, l'impact des événements de décembre-janvier avait été à peu près nul; sur le plan politique, il en serait pourtant tout autrement dans les années qui allaient suivre.

VERS LE BOULEVERSEMENT DE L'ÉCHIQUIER POLITIQUE (1961-1965)

Issu des élections de mars, le Gouvernement Lefèvre-Spaak, composé de sociaux-chrétiens et de socialistes, présida aux destinées du pays de 1961 à 1965. Ces quatre années furent indéniablement d'une importance capitale; elles allaient déboucher sur la cristallisation des grandes tendances qui s'affronteraient à l'avenir: unitarisme et fédéralisme.

LE MARASME DE L'ÉCONOMIE WALLONNE

Au début des années soixante, plus que jamais

la Wallonie éprouva le sentiment d'être atteinte dans ses forces vives. Sans doute sa puissance industrielle s'était-elle déjà émoussée auparavant, mais, en peu de temps, la suprématie qui avait été la sienne dans le pays fut fondamentalement ébranlée.

Le choc fut particulièrement sensible dans le secteur charbonnier. Les rendements y étaient en effet nettement inférieurs à ceux des autres bassins européens. Par conséquent l'intégration de notre industrie charbonnière dans le Marché Commun exigeait la mise sur pied d'un plan d'assainissement de la produc-

tion. Aussi la Haute Autorité de la C.E.C.A., par sa décision 46/59 du 23 décembre 1959, imposa-t-elle aux houillères belges une réduction de capacité de 9,5 millions de tonnes à réaliser avant la fin de 1963. Elle ne pouvait intervenir que par fermeture des sièges. Crée par la loi du 16 novembre 1961, le *Directoire de l'Industrie charbonnière* eut notamment pour mission d'organiser ces fermetures; le programme d'abandon de capacité fut réalisé à 88 %. Ces mesures affectèrent bien davantage le bassin wallon qui était le moins compétitif.

Les chiffres sont éloquents. Entre le 31 décembre 1958 et le 3 décembre 1964 le personnel minier diminua de 49 % dans les bassins du Sud (perte d'environ 48 000 emplois) contre 17,5 % seulement en Campine (moins 7281 emplois). Dans le même temps, la part de la production wallonne par rapport à la production totale était ramenée de 63,1 % à 52,4 % et le nombre de sièges était réduit de 99 à 51. Le coup fut surtout rude dans les bassins de Mons et de Charleroi. C'était l'écroulement définitif de ce qui avait symbolisé pendant plusieurs siècles la vitalité de l'économie wallonne.

Les sentiments de frustration allaient être d'autant plus vifs en Wallonie que simultanément cette région perdit son monopole de l'acier. En effet, la décision prise en 1961 de créer à Zelzate le complexe sidérurgique maritime SIDMAR — la société fut constituée le 10 juillet 1962 — porta un coup fatal à l'hégémonie économique wallonne dans ce secteur.

Partis et syndicats furent divisés. D'une façon générale, à l'enthousiasme de l'aile flamande, répondait une réserve certaine du côté wallon, surtout dans les milieux de gauche. Socialistes et syndicalistes wallons ne niaient point que ce projet était vital pour la Flandre Occidentale où sévissait un important chômage structurel, mais à aucun prix il ne fallait que cette implantation d'usine entraînât le déclin ou le chômage dans la sidérurgie du sud du pays; en outre, l'investissement était énorme. Aussi leur paraissait-il normal que des compensations

fussent accordées à l'économie wallonne. L'émoi fut surtout grand dans les mouvements wallons au sein desquels l'action d'A. Renard et du Mouvement Populaire Wallon fut la plus énergique; ces derniers n'avaient toutefois point accès aux leviers de commande et leur opposition fut vaine.

Ce fut dans cette ambiance peu réjouissante que survint en 1962 la publication du rapport élaboré à la demande du Conseil Économique Wallon par les professeurs français A. Sauvy et R. Pressat sur la démographie wallonne. Sans doute la situation décrite dans l'étude n'était-elle pas inconnue des spécialistes, mais les circonstances contribuèrent à accorder aux perspectives inquiétantes décelées par les auteurs un retentissement exceptionnel dans l'opinion publique. Une lumière crue était jetée sur le vieillissement de la population wallonne qui ne représentait plus en 1960 que 33,6 % de la population belge. Dans ce domaine également, la Flandre triomphait. L'avenir s'annonçait donc particulièrement sombre si l'on adoptait le postulat d'A. Sauvy: 'L'accroissement de la population ne constitue pas une fin en soi, non plus que celui de la natalité. Mais l'un et l'autre sont indispensables pour assurer à la Wallonie un développement économique satisfaisant.'

Selon Sauvy, la solution résidait dans une politique démographique régionalisée. 'Du moment qu'il y a dualité écrivait-il (*La Wallonie et la Flandre*), il faut que chacune des deux parties ait sa vie propre convenablement assurée. Il serait certes facile de montrer que chaque partie a intérêt à la vie de l'autre, car tout déséquilibre trop accentué pourrait entraîner une crise aiguë menaçant l'existence de l'ensemble. En tout cas, il n'est pas contestable que l'ethnie biologiquement menacée doit consacrer tous ses efforts à son relèvement'. L'objectif était le rajeunissement de la population de Wallonie: il pouvait être atteint notamment, d'après cet auteur, par une augmentation de l'aide accordée aux deuxième et troisième enfants, par la création d'allocations prénatales, voire même par l'octroi d'allocations de logement.

Ce climat de crise économique, si déprimant fût-il, n'est pourtant pas suffisant pour expliquer à lui seul l'évolution des esprits en Wallonie. En fait la poussée irrésistible du nationalisme flamand, et certaines de ses outrances, ont beaucoup concouru à fortifier dans l'opinion wallonne un sentiment de minorisation qui alla en s'exaspérant davantage chaque jour.

LES VICTOIRES FLAMANDES

Le Gouvernement Lefèvre-Spaak se décida à aborder de front les problèmes communautaires et trancha dans le vif: clichage de la frontière linguistique (loi du 8 novembre 1962), enseignement des langues dans les écoles (loi du 30 juillet 1963), régime linguistique de l'agglomération bruxelloise et de l'Administration de l'État (loi du 2 août 1963).

Le sort réservé aux Fouron — les six communes de la Voer — à l'occasion de la fixation de la frontière linguistique, suscita, plus que toute autre chose, en Wallonie l'émotion et le ressenti-ment à l'égard de la Flandre.

Précédé d'une 'marche' flamande (22 octobre 1961) qui vit déferler 50 000 manifestants dans les rues de la capitale au cri de 'Brussel Vlaams' (*Bruxelles flamand*) et 'Zelfbestuur' (*autonomie*), le projet de loi déposé à la Chambre par le ministre A. Gilson (14 novembre) avait pour but de figer le tracé de la frontière linguistique alors que précédemment il jouis-sait d'une certaine élasticité. En effet, jusqu'alors l'évolution constatée dans la popu-lation grâce aux recensements linguistiques décennaux pouvait aboutir à un changement de régime — des facilités étaient accordées aux minorités lorsqu'elles dépassaient 30% —, voire même à un déplacement de commune d'un côté à l'autre de la frontière linguistique. Contrairement aux vœux émis par le Centre Harmel en son temps, l'homogénéisation des provinces et des arrondissements sur le plan linguistique n'était pas concrétisée dans le projet. Sans doute était-ce la conséquence de la crainte exprimée par les partisans de l'unité

de l'État : il n'était pas sans péril, selon eux, de 'faire apparaître les deux éléments essentiels constitutifs de l'État : population et territoire' et du même coup de donner vie à des entités nouvelles 'inexistantes en droit' : la Flandre et la Wallonie. Bref, le projet original maintenait Mouscron-Comines en Flandre Occidentale et les Fouron dans la province de Liège.

Toutefois la Commission de l'Intérieur à la Chambre en revint aux principes énoncés par le Centre Harmel; elle modifia le projet — d'une certaine façon c'était un avantage consenti aux thèses fédéralistes — et inversa les solutions : transfert de Mouscron-Comines en Hainaut et des Fouron dans le Limbourg. La question des communes de la Voer n'avait guère posé de problème en commission : le vote avait été acquis par 18 voix contre 1. Dans l'esprit des parlementaires, même wal-lons, la réalité dialectale — un patois germanique plus proche toutefois du bas-allemand que du néerlandais — l'avait emporté sur la volonté de francisation des habitants. Cette erreur d'appréciation fut fatale et engendra des réactions passionnées bien avant l'adop-tion du projet de loi par la Chambre (15 fé-vrier 1962) : dès le 24 novembre, des repré-sentants des six communes avaient fait par-venir une lettre de protestation collective au ministre Gilson; entre le 7 et le 12 dé-cembre, les conseils communaux, individuellement, s'étaient élevés contre la mesure de transfert; rien n'y fit. Mais la bataille n'était pas encore perdue même si, au sein des députés wallons, partisans de la paix communautaire (il est nécessaire de faire des concessions aux Flan-mands) et fédéralistes (il importe que la fron-tière linguistique soit définitivement établie) s'étaient retrouvés alliés objectifs en faveur du projet.

Chacun a le droit de choisir le régime linguistique qui a sa préférence : cette revendication trouva un large écho en Wallonie après le 15 février. Pétitions et prises de position se suc-cé-dèrent en faveur des Fouronnais. À l'appel d'A. Renard, une manifestation qui regroupa de 10 à 12 000 personnes — essentiellement

des socialistes et des communistes — se déroula à Liège le 15 avril 1962. Le large mouvement d'opinion qui s'était dessiné jeta la perturbation dans les travaux du Sénat qui, lors d'une séance mémorable tenue le 18 juillet, repoussa successivement le transfert des Fouron dans le Limbourg (73 voix contre 71 et 2 abstentions) et leur maintien dans la province de Liège (72 voix contre 70 et 2 abstentions)!

À la rentrée parlementaire, le Gouvernement reprit l'initiative et lors du vote final, intervenu le 9 octobre, l'intégration des Fouron au Limbourg fut décidée. Un amendement prévoyait cependant la nomination d'un commissaire-adjoint à Fouron-Saint-Martin, chargé de faire appliquer la loi et le régime des facilités afférentes.

Le vote sénatorial avait été arraché selon un clivage Flamands-Wallons. La minorisation écrasante de la Wallonie était plus que jamais révélée au grand jour. Triomphants et revendicatifs, 50 000 Flamands défilèrent à nouveau dans les rues de Bruxelles le 14 octobre, avant que le projet ne revînt en discussion à la Chambre. Du côté francophone, on ne resta pas inactif. Le 24 octobre, 15 000 manifestants sillonnèrent les rues de Liège. Le 28, le Conseil provincial de Liège organisa une consultation des habitants des Fouron : plus de 93 % des

votants se déclarèrent en faveur du maintien dans la province de Liège avec régime linguistique français et facilités pour les Néerlandophones. Ce fut peine perdue. Flamands et Wallons s'affrontèrent à nouveau à la Chambre sur la question mais la disparité des forces ne laissait aucun doute quant au résultat. Finalement, le 31 octobre 1962, quand il s'est agi de voter sur l'ensemble du projet Gilson, il se trouva, parmi les députés, vingt Wallons et treize Bruxellois francophones pour acquiescer. L'« affaire des Fouron » avait symbolisé la puissance flamande, mais elle n'en était pas pour autant terminée.

La périphérie bruxelloise fut l'objet d'une autre bataille. L'enjeu ? Six communes originellement flamandes mais qui abritaient d'importantes minorités francophones. Fallait-il les annexer à l'agglomération bruxelloise ? Cette proposition du Premier Ministre suscita l'ire des mouvements flamands. Leur pression fut suffisamment forte pour obliger l'aile flamande du Parti social-chrétien à battre en retraite. Au bout du compte, ces communes furent placées sous la tutelle du vice-gouverneur du Brabant ; le flamand y était prépondérant mais des facilités étaient consenties aux francophones sur les plans administratif et scolaire. Pas plus que pour la

LA CONSULTATION DU 28 OCTOBRE 1962 DANS LES FOURON

Nombre de personnes invitées à voter :	2474	Se sont exprimés en faveur	
Votants :	1676 (67,75 %)	– du maintien à Liège (régime français) avec facilités pour les néerlandophones :	1562 (93,19 %)
N'ont pas participé au scrutin :	798 (32,25 %)	– du rattachement au Limbourg (régime néerlandais) avec facilités pour les francophones :	61 (3,64 %)
		– Bulletins blancs ou nuls :	53 (3,17 %)

question de l'enseignement des langues ou celle du régime linguistique de l'Administration de l'État, le problème des communes dites à facilités n'avait soulevé de réelle passion en Wallonie même s'il convient de noter que six députés socialistes wallons, proches des milieux 'wallons' s'étaient volontairement abstenus de participer au vote. Une certaine résignation s'était emparée des parlementaires francophones face à la poussée flamande dans le courant de l'année 1963. Cependant l'attention des sociaux-chrétiens wallons était épisodiquement tenue en éveil car une menace se précisait à Louvain.

L'Université de Louvain devenait en effet le centre de violentes controverses qui allaient s'aggraver sous la législature suivante. Grande était la crainte flamande de voir franciser Louvain en raison de son imposante clientèle d'expression française. Les mesures se succéderent. Le 10 août 1962, alors que les esprits étaient échauffés par la question toujours en suspens des Fouron, une déclaration du pouvoir organisateur, les évêques, prévit l'organisation de l'existence de deux communautés linguistiques distinctes à l'Université ainsi que la nomination de deux pro-recteurs. Le 13 février 1963, une circulaire du recteur M^{sr} Descamps organisa la séparation linguistique des Facultés. La tension monta, et le 28 du même mois des heurts se produisirent entre étudiants francophones et contre-manifestants flamands. Enfin, dans un mémorandum publié le 12 décembre 1963, l'association des étudiants flamands annonça la couleur: elle exigeait non seulement la scission complète de l'Université mais aussi la création d'un campus universitaire catholique en Wallonie. Désormais, le déménagement de la section française de Louvain serait à l'ordre du jour.

LE RENOUVEAU DU MOUVEMENT WALLON

Au printemps de 1959 déjà s'était manifestée



ANDRÉ RENARD AYANT À SA GAUCHE A. GENOT, CONDUISAIT LA MANIFESTATION M.P.W. À LIÈGE LE 15 AVRIL 1962. *On reconnaît également au premier rang, à gauche, F. Massart et F. Terwagne; E. Glinne apparaît au deuxième rang, derrière A. Genot (Photo Belga).*

une relance de l'action pour la défense de la Wallonie; la crise économique et la revendication flamande d'adaptation des sièges parlementaires en étaient la cause. En mars 1960, la publication d'un 'compromis linguistique' élaboré par le P.S.C. avait sorti de sa léthargie Rénovation Wallonne, groupement d'obéissance démocrate-chrétienne présidé par R. Royer. Mais indubitablement la grève de 1960-61 constitua le véritable coup de fouet à une action wallonne qu'allait abondamment alimenter par la suite les exigences flamandes. Mais si les diverses associations retrouvèrent force et vigueur, ce fut essentiellement dans le sillage du dernier né, le Mouvement Populaire Wallon (M.P.W.).

Fondé officiellement par A. Renard quelques jours avant les élections de mars 1961, le M.P.W. fut le véritable fer de lance du Mouvement wallon et l'initiateur des manifestations des 15 avril et 24 octobre 1962 à Liège. Son programme se résumait en deux points essentiels: fédéralisme et réforme des structures. A. Renard définissait ces modes d'action en ces termes:

'Comment le M.P.W. veut-il atteindre ces objectifs?



En agissant comme un groupe de pression dans tous les milieux et sur tous les plans, c'est-à-dire en essayant d'amener à agir tous ceux qui normalement y sont tenus par leurs positions ou par leurs engagements.

Le M.P.W. n'entend pas se substituer aux partis dans l'action politique quotidienne; il n'a pas de programme politique, il n'a que des objectifs. Le M.P.W. n'intervient pas et n'a pas à intervenir dans l'action syndicale professionnelle, c'est le rôle des syndicats de formuler et de défendre les revendications ouvrières. Mais parce qu'il veut populariser ses objectifs, le M.P.W. doit rechercher le contact le plus direct possible avec la masse de la population et avec les travailleurs en particulier.

(*Combat*, 12 avril 1962).

Le M.P.W. se voulait ouvert à tous les milieux wallons, mais il apparut rapidement qu'il était surtout fondé sur une base syndicaliste avec une forte implantation liégeoise et des noyaux dispersés dans les zones urbaines et industrielles wallonnes, en particulier à Charleroi.

La famille libérale ne resta pas absente du débat. Certes elle était déjà représentée au sein de Wallonie Libre, mais en mai-juin 1962 fut fondé à Liège à l'initiative de l'avocat F.

Schreurs un groupement spécifiquement libéral, le Mouvement Libéral Wallon (M.L.W.), et cela en réaction contre les tendances affichées par le Parti de la Liberté et du Progrès (P.L.P.). En vue d'endiguer la marée flamande, il convenait d'unir ses efforts. C'est ce que comprirent les mouvements fédéralistes wallons. Les principaux d'entre eux, au nombre desquels on notait Wallonie Libre, Rénovation Wallonne, le M.P.W. présidé par A. Genot qui avait succédé à Renard décédé en juillet 1962 et le M.L.W., participèrent à Namur le 23 mars 1963 à un Congrès d'Action Wallonne. Celui-ci déboucha entre autres choses sur l'organisation d'un pétitionnement dont on reparlera et sur une manifestation qui réunit environ quinze mille personnes à Charleroi le 26 mai 1963. Ce défilé n'était pas un échec, mais pas plus que ceux qui l'avaient précédé à Liège en 1962, il n'avait eu une ampleur comparable à celle des marches flamandes. L'impact des mouvements fédéralistes n'était pas négligeable mais il avait ses limites, d'autant que depuis la disparition d'une aussi forte personnalité qu'A. Renard, le M.P.W. qui en constituait la principale composante commençait déjà à être en perte de vitesse dans les milieux socialistes où il était moins craint. Bref, même si, bien davantage que par le passé

DEUX VUES DE LA MANIFESTATION ORGANISÉE À CHARLEROI LE 26 MAI 1963 À L'INITIATIVE DU CONGRÈS D'ACTION WALLONNE (Photos Belga).

LE 1 SEPTEMBRE 1963, UN CORTÈGE DE VOITURES ET D'AUTOCARS A PARCOURU LES COMMUNES DES FOURON POUR PROTESTER CONTRE LE RATTACHEMENT DE LA RÉGION AU LIMBOURG. À FOURON LE COMTE, UN MANIFESTANT QUI AVAIT REVÉTU UN ANCIEN UNIFORME D'OFFICIER ALLEMAND EST PORTÉ EN TRIOMPHE (Photo Belga).



une frange importante de l'opinion wallonne était favorable au fédéralisme, il n'en était pas moins vrai que l'unitarisme était toujours bien vivace ainsi qu'en témoigneraient les événements surtout à partir de l'automne 1963.

LES DÉFENSEURS DE L'UNITÉ

Les sociaux-chrétiens restaient le bastion de l'unitarisme. Les réactions de la presse catholique (*La Libre Belgique*, le *Rappel*) au rapport Sauvy étaient d'ailleurs révélatrices de cet état d'esprit. Il est scandaleux, y lisait-on, qu'un étranger ose affirmer qu'il y a deux ethnies en Belgique; il est faux de s'imaginer que le problème est localisé dans les provinces méridionales 'il n'y a pas de problème wallon'; 'le problème est national'; bref, le principe des mesures discriminatoires selon les régions était considéré comme générateur de fédéralisme, voire de séparatisme. Même J. Duvieusart qui, dès 1961, adjurait le Gouvernement 'de faire et de prendre comme base de toutes ses décisions la reconnaissance' des deux communautés et de 'leur établissement en Belgique sur trois territoires', réprouvait le fédéralisme. L'ancien Premier Ministre restait en effet persuadé que l'État unitaire était capable de rencontrer les griefs d'ordre démographique, économique, culturel et politico-administratif de la Wallonie.

Mais d'autres voix se firent entendre en faveur de l'unité. La crise congolaise et le climat d'émeute qui avait parfois régné durant l'hiver 1960-61 avaient provoqué pas mal d'effervescence dans les couches conservatrices et ranimé la flamme nationaliste : la patrie était en danger! L'extrême-droite s'ébroua à nouveau : le Mouvement d'Action Civique et le Parti National Belge notamment connurent quelques heures de gloire. M. Vanaudenhove, qui avait accédé à la présidence du Parti Libéral le 6 mai 1961, estima que la conjoncture était propice à la constitution d'un grand parti du Centre de tendance conservatrice. Il fit opérer une conversion idéologique à ses

troupes, conversion qui s'était d'ailleurs ébauchée à la veille des élections de mars 1961 par la non-reconduction dans le Luxembourg des cartels conclus avec le P.S.B. lors des précédents scrutins et l'inclusion de candidats d'opinion catholique, tel le professeur Paulus de l'Université de Liège, sur les listes libérales en Wallonie. Le président du Parti Libéral amalgama son parti et divers groupements indépendants : le 8 octobre 1961, le Parti de la Liberté et du Progrès (P.L.P.) était né. Sa doctrine reposait sur l'affirmation de la liberté en matière d'opinions religieuses et philosophiques et sur deux options capitales : l'antifédéralisme et la restauration de l'autorité de l'État, ce qui impliquait notamment, selon ses dirigeants, la réglementation du droit de grève des fonctionnaires.

Or, justement, les projets dits 'du maintien de l'ordre' vinrent sur le tapis. Exigés par le P.S.C. en vue de réprimer des faits semblables à ceux qui s'étaient produits lors de la grève, ils provoquèrent des remous au sein du P.S.B. mais témoignèrent en même temps de la volonté des dirigeants du parti de mater les rebelles : chez les socialistes aussi, au printemps de 1963, l'unité était à l'ordre du jour. En dépit de l'opposition d'une majorité à l'égard de ces projets pourtant sérieusement amendés, le Congrès du P.S.B. (6 avril 1963) et le Conseil élargi de la F.G.T.B. (8 avril) votèrent en leur faveur grâce aux voix flamandes et bruxelloises. Mais au Parlement la résistance wallonne faiblit : le 9 avril, seuls douze députés socialistes wallons s'abstinent, imités par six sénateurs le 28 mai. Preuve que le rapport des forces avait évolué depuis la disparition d'A. Renard et alors que s'estompaient dans certains esprits le souvenir d'une grève et la ferveur fédéraliste qu'elle avait soulevée à gauche, le Bureau du parti osa infliger des sanctions aux parlementaires liégeois qui ne s'étaient pas pliés à la discipline.

À la F.G.T.B. comme au P.S.B., on tenta de créer les conditions qui voudraient le M.P.W. à disparaître. D'un côté fut adoptée une procédure qui prévoyait essentiellement qu'au sein du Congrès et du Comité national, il fallait

que se dégageât à l'avenir une majorité dans chaque groupe linguistique : chaque aile disposerait en quelque sorte d'un droit de veto, le droit de tendance était reconnu mais on dissolvait le groupe syndical M.P.W., né en 1961. Quant au Congrès administratif du P.S.B. des 29 et 30 juin, il décida de faire élire dorénavant le Bureau selon un système que certains ont qualifié de 'paritaire et semi-régional' : élection de la moitié des membres directement par le Congrès, avec parité linguistique ; les régionales flamandes, wallonnes et bruxelloise élisant séparément l'autre moitié selon la proportion cinq, cinq et deux. C'était un signe des temps : lors du renouvellement du Bureau, pas un seul Wallon engagé dans l'action wallonne militante ne fut élu !

L'ÉCLATEMENT DE LA GAUCHE

À la fin de la session parlementaire 1962-1963, les lois linguistiques et celles relatives au maintien de l'ordre furent adoptées par le Parlement. Nombreux étaient ceux qui espéraient pouvoir bâillonner aisément les voix fédéralistes qui paraissaient avoir perdu de leur audience. Au sein du P.L.P., l'Entente Libérale Wallonne se bornait à réclamer un Sénat paritaire sans guère pouvoir se faire entendre. Pour sa part, le P.S.C. se montrait désireux de voir s'instaurer la règle de la majorité des 2/3 au Sénat. Quant au P.S.B., n'étant plus aiguillonné par A. Renard, il perdait beaucoup de sa superbe et relâchait de plus en plus ses exigences fédéralistes sous la pression de son aile flamande. Le 13 juillet 1963, par l'intermédiaire de son Bureau il proposa un 'compromis des socialistes' en vue de régler le différend entre Flamands et Wallons. La révision constitutionnelle se limiterait à réformer la procédure de vote au Sénat : pour les matières importantes serait requise une double majorité, une dans chaque groupe linguistique.

Après les vacances, à droite comme à gauche, on était bien décidé à contrer les menées



LE PÉTITIONNEMENT WALLON. *Une séance de signatures dans les rues de Liège (Photo Robyns, Liège).*

fédéralistes considérées comme séparatistes : on ne badinerait pas avec la discipline. Le ton fut donné le 26 septembre par le Comité de direction du P.L.P. : il déclara que l'action menée par le M.L.W. était en contradiction avec la politique d'unité nationale que défendait le Parti. Mais c'est surtout sur la famille socialiste, majoritaire en Wallonie, qu'il faut braquer les projecteurs. C'est là que la partie se joua.

En mars, le Congrès d'Action Wallonne avait résolu d'organiser à la rentrée parlementaire un pétitionnement à travers la Wallonie et à Bruxelles. Il avait pour objet d'introduire dans la Constitution le principe du référendum d'initiative populaire. On y demandait également de retarder l'adaptation du nombre des sièges parlementaires jusqu'à ce que la révision constitutionnelle fût effective. Le 9 octobre 1963, le Bureau du P.S.B. marqua son opposition à la campagne de pétitionnement ; le lendemain la Fédération namuroise du P.S.B. quitta le Comité régional d'Action

Wallonne ; peu après les députés socialistes J. Bary et H. Cugnon démissionnèrent du Collège exécutif provisoire de Wallonie qui s'était constitué le 26 mai dans la foulée du Congrès de Charleroi. Si les réactions n'allaient point toutes dans le même sens — ainsi le 28 octobre le député socialiste F. Massart quitta son parti — la direction du P.S.B. pouvait néanmoins se montrer satisfait de la tournure prise par les événements d'autant que ce fut à une impressionnante majorité que le Congrès des 16 et 17 novembre ratifia le fameux 'compromis'.

Toutefois les mouvements wallons purent s'enorgueillir du succès rencontré par le pétitionnement en dépit des condamnations dont il faisait l'objet de la part des trois grands partis : le 17 décembre 1963, 645 499 signatures, dont 120 000 avaient été recueillies à Bruxelles, furent déposées au greffe du Sénat : 30 % de l'électorat wallon y avaient donc souscrit.

Y avait-il à ce point cassure entre l'opinion

wallonne et l'appareil des partis traditionnels? Tout le laissait présager; en tout cas le M.P.W. essuya de nouvelles défections. Les 19 et 20 décembre notamment, on enregistra plusieurs démissions de personnalités socialistes au sein des instances régionales du M.P.W. à Charleroi et à Liège. Grand était le désappointement des nombreux militants socialistes affiliés au M.P.W.

Dans le courant de l'année 1964, le fossé ne cessa de s'élargir. Le P.S.B. et la F.G.T.B. s'acharnèrent à isoler le M.P.W. La rupture fut consommée les 12 et 13 décembre: le Congrès du P.S.B. décréta l'incompatibilité entre la qualité de membre du P.S.B. et celle de dirigeant du M.P.W.

Ce changement de cap du Parti socialiste ne pouvait que fortifier les dissidences existantes — R. Moreau avait créé à Charleroi le 19 janvier 1964 le Front Wallon pour l'unité et la liberté de la Wallonie qui dès le début avait enregistré l'appui d'une personnalité telle que M. Bologne — ou en encouragea d'autres — sous l'impulsion de F. Perin se constituait en janvier 1965 un Parti Wallon des Travailleurs (P.W.T.) qui avait son centre de gravité à Liège et était soutenu à Namur par F. Massart. D'autre part, à Bruxelles, les des vexations, des francophones avaient décidé de s'affirmer sur le plan politique en mettant sur pied un Front Démocratique des Bruxellois de langue française (11 mai 1964), le futur F.D.F.

menait à Namur le Rassemblement Démocratique Wallon. Manifestement le P.S.B. n'avait pas pris au sérieux les dissidences wallonnes, menées par des hommes qui ne disposaient pas encore d'un poids politique véritable, car il aborda la campagne électorale de mai 1965 en ignorant délibérément les problèmes communautaires. La lutte s'annonçait d'autant plus incertaine que le P.L.P. participait pour la première fois à la mêlée.

Le scrutin de 1965 restera à plus d'un titre l'un des plus spectaculaires de notre histoire politique. Le Parti Socialiste et le Parti Social-Chrétien virent leur nombre de députés diminuer respectivement de 20 et de 19 unités! En Wallonie, le P.S.B., avec 35,67% des votes valables, réalisait son plus mauvais résultat depuis 1919; par rapport à 1961, il perdait environ 212 500 voix soit un recul de 11,37%. Les pertes du P.S.C. wallon se chiffraient à un peu moins de 135 000 voix, qui traduisaient une régression de 6,75%. En revanche, le P.L.P., et cela dépassait certainement les espérances de son fondateur, obtenait 48 sièges, soit 28 de plus que l'ancien Parti Libéral; dans les seuls cantons wallons il gagnait environ 220 000 voix et représentait un quart de l'électorat. Indubitablement il avait été en Wallonie le principal bénéficiaire de l'opposition aux deux partis gouvernementaux. Néanmoins il y avait un autre événement. Par son comportement extrêmement trouble, le P.S.B. avait cessé de canaliser toutes les aspirations fédéralistes en Wallonie. Cela ne s'était jamais produit auparavant: deux représentants des mouvements wallons entraient au Parlement; le premier, R. Moreau venait de Charleroi, le second, F. Perin, de Liège. Si l'on ajoute que le Front Démocratique des Bruxellois de langue française parvenait à faire élire trois des siens et qu'en Flandre, la Volksunie poursuivait sur sa lancée en passant de cinq à douze députés, on constatait donc, parallèlement à la montée d'un P.L.P. unitariste, l'affermissement des sentiments fédéralistes; ils ne feraient que se développer à l'avenir.

LE BOULEVERSEMENT DE MAI 1965.

La coalition P.S.C.-P.S.B. vécut jusqu'au terme de la législature. Les diverses formations wallonnes firent alliance en vue des élections législatives et constituèrent l'Action Communale Wallonne; le Front Wallon entra en lice à Charleroi, le P.W.T. se présenta seul à Liège et à Verviers et fit cartel avec les communistes (tendance Moscou) dans d'autres arrondissements; il y avait le Front Démocratique Wallon du Brabant wallon auquel s'était rallié le Front Wallon de l'endroit; enfin F. Massart

LA FIN DE L'ÉTAT UNITAIRE

'TRÈVE LINGUISTIQUE'?

Les Chambres issues du scrutin de mai 1965 étaient Constituantes. Toutefois, à un siège près — 141 au lieu de 142 — la majorité des 2/3 échappait à l'ancienne coalition. À moins d'une alliance des trois partis nationaux, une révision de la Constitution apparaissait donc peu probable dans l'immédiat.

Après l'échec de sa proposition de gouvernement d'union nationale — le P.L.P. avait fait savoir qu'il ne pouvait gouverner qu'avec les seuls sociaux-chrétiens — P. Harmel, président de l'aile wallonne du P.S.C. forma une équipe qui avait le soutien de l'ancienne coalition. Échaudés par l'échec essuyé aux dernières élections, les socialistes wallons mirent peu d'enthousiasme à s'embarquer dans l'aventure : lors du Congrès national extraordinaire du P.S.B. (25 juillet) qui ratifia l'accord P.S.C.-P.S.B., seulement 34 % des mandats des Fédérations wallonnes s'étaient ralliés à la participation gouvernementale ! Néanmoins, une fois de plus, au nom de l'unité d'action, les socialistes wallons s'inclinèrent. Les quatre mouvements wallons n'étaient pas restés inactifs ; dans un mémorandum diffusé en juillet, ils réclamèrent notamment un référendum d'initiative populaire. Leur action n'eut guère d'écho dans les sphères du pouvoir et la déclaration gouvernementale du Premier Ministre (29 juillet) fut vague, même si l'accent était mis sur la nécessité d'une Belgique 'plus régionale' et sur la promesse de la 'réalisation effective de l'autonomie culturelle'.

Dès le 10 février 1966, les ministres socialistes se retirèrent : les différends qui avaient surgi au sein du Cabinet sur la question de l'Assurance-Maladie avaient eu rapidement raison du gouvernement P. Harmel-A. Spinoy !

Président du Parti Social-Chrétien, P. Vanden Boeynants fut pressenti pour former le nouveau Gouvernement. Récusé par le P.S.B. pour s'être notamment adressé 'à la fois au P.S.B. et au P.L.P.' et pour avoir déclaré qu'il n'excluait

pas 'la constitution possible d'un gouvernement minoritaire ou prétendument national réunissant des personnalités de toutes opinions' (lettre de L. Collard, 8 mars), le formateur mit sur pied une équipe P.S.C.-P.L.P. Le Cabinet P. Vanden Boeynants-W. Declercq résolut de ne pas attaquer les problèmes communautaires de front et mena ce que l'on convint d'appeler 'la politique du frigo'.

La déclaration gouvernementale du 23 mars 1966 décrétait une trêve linguistique. 'Dans le domaine des relations communautaires, y lisait-on, l'immense majorité de notre population et de ses représentants aspire à l'apaisement et à une meilleure compréhension réciproque'. L'annexe était beaucoup plus explicite. En voici trois préceptes : 'Front des trois partis nationaux contre les extrêmes', 'Trêve nationale entre les trois partis pendant deux ans pour permettre dans le calme et par la négociation, les mesures d'apaisement', 'Vote de la loi créant la commission nationale pour l'amélioration des relations communautaires'. Effectivement, la 'Commission permanente pour l'amélioration des relations entre les communautés linguistiques' (la Commission Meyers), dont l'initiative de la création appartenait au précédent Gouvernement, fut installée officiellement le 20 octobre 1966. Sa mission ? Émettre un avis sur les avant-projets de lois et les projets d'arrêtés ayant quelque influence sur les matières communautaires. Par ce biais, le Gouvernement espérait éviter les déchirements publics sur les matières communautaires.

Celles-ci n'en demeurèrent pas moins en toile de fond de toute la vie politique intérieure. Tandis que le P.L.P. réaffirmait sa foi dans l'unité du pays et pourfendait le fédéralisme pour l'État belge, synonyme de 'séparatisme', d' 'aventure économique' et de 'déclin de son bien-être' (Congrès de Knokke, 1^{er} octobre 1967), les sociaux-chrétiens tentaient dans le même temps d'annihiler le 'danger fédéraliste' en échafaudant un plan qui visait à organiser

la décentralisation vers les provinces. Les mouvements wallons ne furent point dupes et ne se firent pas faute de critiquer cette solution 'provincialiste' : elle briserait 'l'aspiration de la Wallonie à une action solidaire' et éviterait qu'on doive lui reconnaître toute 'personnalité juridique, politique et économique'.

Mais à la fin de l'année 1967, tandis que le M.L.W. avait pour ainsi dire cessé d'exister, l'action des mouvements wallons commençait à perdre de sa cohérence. Tandis que le M.P.W., sous l'impulsion de J. Yerna, faisait peser essentiellement son effort sur le thème de la régionalisation de la politique économique et sociale, Wallonie Libre exprimait ses craintes que l'on ne tînt un peu trop à l'arrière-plan les problèmes culturels et linguistiques.

Rejetés dans l'opposition, les socialistes wallons ne furent pas insensibles à la campagne menée par le M.P.W. Un rapprochement s'opéra et l'on put croire en novembre 1967 que les socialistes wallons étaient décidés à faire aboutir les revendications fédéralistes dont ils avaient été longtemps le porte-parole. En effet, alors que les fédérations flamandes du P.S.B. s'étaient prononcées à Klemekerke (14-15 octobre 1967) pour la constitution d'un État régionalisé, à condition toutefois que 'l'unité de la politique nationale' et la 'solidarité des sources d'énergie' ne soient pas mises en danger, leurs homologues de Wallonie proclamèrent à l'unanimité au Congrès de Verviers (25-26 novembre 1967) que 'les institutions belges devraient être revues afin de leur donner un caractère fédéral'.

L'équipe ministérielle ne put échapper à toutes les embûches linguistiques. Le problème de Louvain en constituait une de taille. Très tôt il s'avéra en effet que la communauté flamande ne désarmait pas. Le 26 avril 1966, la Commission Épiscopale, composée de professeurs flamands et francophones qui avait été chargée de se pencher sur l'avenir de l'Université avait été dissoute : rapprocher les points de vue avait été impossible. La déclaration des évêques (15 mai) mit le feu aux poudres. On y précisait que l'indispensable

décongestionnement de Louvain se ferait non par transfert mais par voie de déconcentration par dédoublement au niveau des candidatures. Dès le 17 mai, les étudiants flamands partaient en grève. Bref, l'émotion était grande. En décembre, le Gouvernement ne put empêcher la prise en considération par la majorité flamande des Chambres d'une proposition de loi relative à l'emploi des langues dans l'enseignement supérieur et universitaire. Certes, le Premier Ministre obtint qu'elle fut transmise à la 'Commission Meyers', mais de toute évidence, ce n'était que partie remise. L'agitation subsista. Le 5 novembre 1967, les associations culturelles flamandes convièrent les Flamands à manifester à Anvers. À l'ordre du jour : le déménagement de l'Université Catholique de Louvain en Wallonie, le dédoublement complet de l'Université Libre de Bruxelles, l'intégrité du Brabant flamand et l'élaboration d'un statut national pour Bruxelles-capitale. Les groupes P.S.C. flamands du Parlement laissèrent, après quelque hésitation, à leurs membres la liberté de se mêler au cortège : c'était de mauvais augure. Effectivement, la tension monta parmi les sociaux-chrétiens. Le 18 janvier 1968, les P.S.C. flamands sommèrent le Conseil Académique de la section française de l'U.C.L. de donner un avis favorable au transfert de la section francophone en Wallonie; en cas d'atermoiement, ils se déclaraient disposés à prendre une initiative législative en ce sens. Ils mirrent bientôt leur menace à exécution. Le 6 février, J. Verroken, président du groupe P.S.C. flamand interpella le Gouvernement. Comme le principe du transfert n'était pas explicitement reconnu dans le projet de déclaration que le Premier Ministre devait présenter, les ministres sociaux-chrétiens flamands démissionnèrent à l'issue du Conseil de cabinet qui se tint le 7 février. Le gouvernement P. Vanden Boeynants-W. Declercq avait vécu. La dissolution des Chambres était inévitable. Alors commencèrent les grandes manœuvres en vue des élections fixées au 31 mars 1968.

Les socialistes voulurent réaliser la synthèse

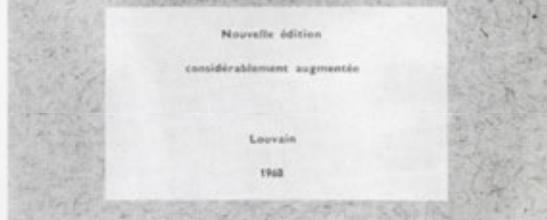
L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN À LOUVAIN

LE CORPS ENSEIGNANT DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN PARTICIPA ACTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE LE DÉMÉNAGEMENT DE SON UNIVERSITÉ. IL S'ADRESSA À L'OPINION PUBLIQUE SOIT PAR LA PUBLICATION D'OPUSCULES SOIT PAR L'INSERTION DE PLACARDS PUBLICITAIRES DANS LA PRESSE.

par un groupe de professeurs
de l'Université de Louvain

FAC-SIMILÉ DE LA COUVERTURE D'UNE BROCHURE INTITULÉE 'L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN À LOUVAIN', *Louvain, 1968*.

COMMUNIQUÉ PUBLICITAIRE PUBLIÉ DANS L'HEBDOMADAIRE 'VLAN', 21 MARS 1968.



VLAN - 3

Association du Corps Académique et du Personnel Scientifique de l'Université de Louvain

Nous vous disons :

LE TRANSFERT DE LA SECTION FRANCOPHONE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN SIGNIFIE LA DESTRUCTION DE LA BELGIQUE

Pourquoi ? Parce que :

- Le transfert de la section francophone de l'Université de Louvain est le symbole et la première étape d'une évolution qui signifie la division irrémédiable de la Belgique.
- La division de la Belgique par une politique absurde de ségrégation communautaire signifie la fin de VOTRE prospérité en matière économique, sociale et culturelle.
- La science moderne est universelle : elle ne connaît pas de frontières culturelles. Le transfert de la section francophone de l'Université de Louvain signifie un recul des capacités technologiques de notre pays et donc une diminution de VOTRE standard de vie.
- Le transfert coûtera au moins 25 milliards de francs, soit 2,5 milliards par an pendant une période de dix ans, cela signifie une augmentation de toutes les contributions directes d'au moins 3 %; en plus des dépenses de l'expansion universitaire.
- Nous voulons à Louvain un enseignement universitaire complet dans les deux langues nationales. Nous demandons que l'enseignement universitaire des deux premières années soit dédoublé en des centres appropriés du pays.
- 80,6 % des Bruxellois sont opposés au transfert de la section francophone en pays wallon.
- 73,5 % des Bruxellois voient dans ce transfert un premier pas vers la division du pays.

**SOYEZ VIGILANTS
ASSUREZ VOTRE AVENIR**

**VOTEZ UNIQUEMENT POUR LES PARTIS QUI REALISENT
L'UNION NATIONALE EN DEFENDANT LOUVAIN**

Comité de soutien

des Congrès de Klemekerke et de Verviers. Une fois de plus, les thèses de l'aile flamande, tenaillée par la peur d'une minorisation idéologique et philosophique en Flandre, firent basculer la décision dans un sens fort éloigné des résolutions fédéralistes de Verviers. Le programme du P.S.B., axé presque uniquement sur les problèmes économiques et sociaux, abordait très superficiellement les problèmes communautaires : le parti ne formulait pas d'objection au transfert de l'Université de Louvain en vertu du 'principe reconnu de l'unilinguisme régional de tout l'enseignement universitaire' ; partisan d'une décentralisation de l'administration générale, il se contentait de souhaiter des 'réformes de nature à harmoniser les rapports entre les communautés' : du fédéralisme, il n'en était plus question.

En dépit des discussions qui commençaient à le miner de l'intérieur — sous les coups de boutoirs du Liberaal Vlaams Verbond — et que la trêve linguistique avait contribué à masquer, le P.L.P. entama une propagande 'tricolore' effrénée.

Mais l'événement se situa dans la famille sociale-chrétienne, où on allait distinguer chaque jour davantage les sociaux-chrétiens néerlandophones (C.V.P.) des francophones (P.S.C.). Louvain restait en effet au cœur du problème. Les tentatives de réconciliation entre les deux ailes échouèrent. Le 21 février 1968, ce fut le coup d'éclat. A. Parisi, président de l'aile francophone déclara : 'nous allons aux élections en prenant nos distances vis-à-vis du C.V.P. Nous le regrettons mais nous n'en portons pas la responsabilité. Nous restons P.S.C. La crise politique a révélé une totale divergence de vues entre les deux ailes sur des problèmes fondamentaux. Nous avons décidé de dire au corps électoral notre position de francophones sur Louvain, sur Bruxelles, sur les rapports entre les communautés, sur les garanties contre la minorisation et sur l'avenir de la Wallonie.'

À côté du problème de Louvain subsistaient bien des points litigieux que la trêve linguistique avait contribué malencontreusement à

laisser pourrir : Bruxelles et son agglomération, les Fouron dont la majorité de la population continuait à protester contre le rattachement au Limbourg et d'une façon générale le contentieux Wallonie-Flandre. Ce serait là un terrain de choix pour le Rassemblement Wallon qui se présenta comme 'une association volontaire d'hommes libres, en rupture avec les formations politiques traditionnelles dont la carence a été si nuisible' à la Wallonie.

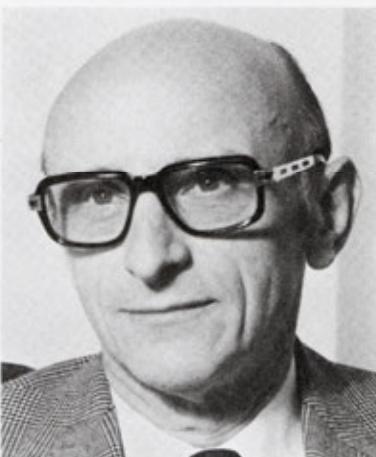
En effet, en opposition flagrante avec l'unitarisme forcené du P.L.P. et avec la réserve du P.S.B. et du P.S.C., le Rassemblement Wallon (R.W.) dont la fondation fut officiellement annoncée le 7 mars 1968, fit feu

ILS ENTRÈRENT AU PARLEMENT EN 1965.

ROBERT MOREAU, député R.W. de Charleroi (Photo Belga).



FRANÇOIS PERIN, député R.W. de Liège.



ANDRÉ LAGASSE, sénateur F.D.F. de Bruxelles.

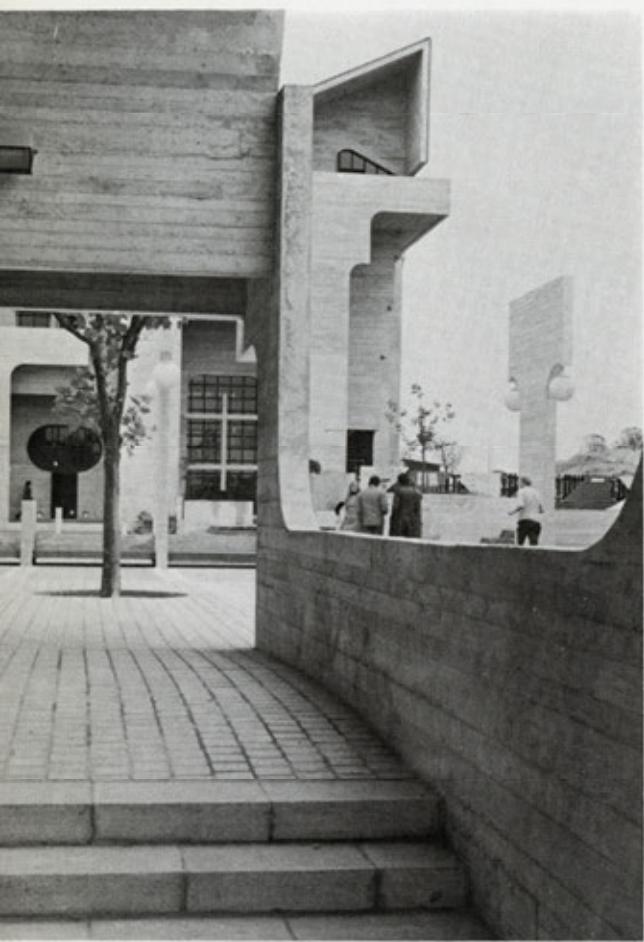
de tout bois en faveur du fédéralisme. Patronnée par l'ex-Premier Ministre P.S.C., J. Du-vieusart, cette formation politique qui voyait le jour à quelques semaines des élections, était la résultante d'un long processus d'évolution. Au lendemain du scrutin de 1965, les deux élus de l'Action commune wallonne avaient tenu à se démarquer de l'extrême gauche : malgré les sollicitations, ils refusèrent la constitution d'un groupe parlementaire 'fédéraliste' avec les députés communistes. Rapidement, le P.W.T. se disloqua en deux tendances : une tendance 'gauche socialiste' et une tendance 'action wallonne' conduite par F. Perin. Bientôt les diverses composantes de l'Action commune wallonne fusionnèrent en un nouveau parti, le Parti Wallon (26 juin 1965) présidé par M. Bologne, F. Massart et F. Perin. D'emblée ses dirigeants s'étaient gardés de faire apparaître le nouveau parti comme une dissidence socialiste, même si l'élément socialiste y était dominant. Certains étaient d'avis qu'il fallait s'ouvrir à l'opinion catholique. Ce fut d'autant plus aisé que les liens se resserraient avec le F.D.F. conduit par le sénateur A. Lagasse, professeur à l'Université Catholique de Louvain; dès 1966, la solidarité Bruxelles-Wallonie fut d'ailleurs l'un des thèmes favoris du Parti Wallon. La mutation de ce parti et son ouverture à la démocratie chrétienne notamment, s'achevèrent en mars 1968 lorsqu'il se transforma en Rassemblement Wallon. Bénéficiant déjà d'appuis au sein du M.P.W. et de Wallonie Libre en raison de l'appartenance de plusieurs de ses dirigeants à ces mouvements, le R.W. accueillit sur ses listes un certain nombre de militants de Rénovation Wallonne. Parti fédéraliste et pluraliste, il inscrit en bonne place à son programme la mise sur pied d'une 'Assemblée Wallonne disposant d'un véritable pouvoir'. L'opération R.W. allait s'avérer payante et se solder par un gain de cinq députés le 31 mars 1968; en revanche, un coup d'arrêt était assené au P.L.P. Le repli du P.S.B. et du P.S.C. s'accentuait en Wallonie : ce scrutin confirmait la stratification du corps électoral intervenue en 1965.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION (1968-1971)

L'échec subi aux élections n'incita point les sociaux-chrétiens et les socialistes à renoncer aux rênes du pouvoir. Il est vrai que le P.S.B. et le P.S.C.-C.V.P. restaient les principales forces politiques du pays. En outre, et ce n'était pas sans importance, le Front Commun syndical F.G.T.B.-C.S.C. qui n'avait pas apprécié la politique économique et sociale, jugée rétrograde, de l'équipe P.S.C.-P.L.P., pesa de tout son poids sur ses partenaires politiques privilégiés en vue d'exclure le P.L.P. du Gouvernement.

Au terme de négociations laborieuses, le Gouvernement G. Eyskens-J.-J. Merlot, auquel succéda A. Cools le 24 janvier 1969, vit le jour (17 juin 1968). Pendant ce temps, la façade unitaire du P.L.P. commençait à se lézarder dangereusement tandis que le F.D.F. et le R.W. se fondaient en une formation unique (21 mai 1968) tout en conservant chacun une large autonomie.

'Remodeler la Belgique' en la maintenant 'fondée sur l'union des communautés', tel fut le thème essentiel de la déclaration gouvernementale. La tâche de l'équipe ministérielle était d'autant plus ardue que la coalition se trouvait encore plus éloignée que par le passé des deux tiers fatidiques requis pour réviser les articles de la Constitution. Dans un premier temps, elle usa d'un subterfuge. En mai-juin 1969, la Chambre et le Sénat, par voie de modification de leur règlement, adoptèrent une nouvelle interprétation des articles 38 et 131 de la Constitution relative au calcul de la majorité des deux tiers : alors que précédemment deux tiers des parlementaires présents et deux tiers des suffrages étaient indispensables pour qu'un changement fût adopté, il fut spécifié que, si les abstentions étaient comptées dans le nombre de membres présents, en revanche, elles n'interviendraient plus pour déterminer la majorité. Fâché, le P.L.P. qui allait se doter d'un nouveau président, P. Descamps, décida de bouder les travaux de la révision de la Constitution.



UNE VUE DU NOUVEAU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, À LOUVAIN-LA-NEUVE (Photo H. Dave, Ottignies).

Calculer de cette façon, c'était évidemment abaisser le seuil de la majorité. Mais l'astuce était insuffisante : il fallait quêter des voix dans l'opposition et pour sa part, le F.D.F.-R.W. ne daignait participer dans l'immédiat qu'à la révision d'articles 'techniques'. Aussi, en septembre 1969, le Gouvernement créa-t-il un groupe de travail, dit 'Groupe des 28', qui rassemblait des représentants de tous les partis. Ce groupe de travail pour les problèmes communautaires déposa son rapport le 13 novembre. Un pas de géant avait été accompli qui allait au-delà des projets initiaux du Gouvernement. Grâce notamment à la ténacité des partis fédéralistes, un large accord

avait fini par se dessiner au sein du Groupe quant aux principes qui inspireraient la révision de la Constitution en matière d'autonomie culturelle et de régionalisation.

Le Gouvernement élabora alors un plan dont le premier ministre donna lecture au Parlement le 18 février 1970. Trois alinéas de la déclaration de G. Eyskens, extraits du rapport des 28, sonnaient définitivement le glas de la Belgique traditionnelle :

'1. L'État unitaire, tel que les lois le régissent encore dans ses structures et dans son fonctionnement, est dépassé par les faits. Les communautés et les régions doivent prendre leur place dans des structures rénovées de l'État mieux adaptées aux situations spécifiques du pays.

2. Ces structures rénovées doivent, dans le domaine culturel, assurer l'autonomie réelle des communautés culturelles, sauf dans certaines matières réservées à la loi.

Dans les autres domaines, elles doivent consacrer la primauté de la législation fondamentale et l'unité de la politique générale. Corrélativement, elles doivent organiser la décentralisation de certains pouvoirs normatifs dans le cadre d'une législation fondamentale. Elles doivent organiser la décentralisation pour certaines décisions d'exécution, ainsi que pour la participation à l'élaboration et à l'application des programmes'.

Une page d'histoire nationale était tournée. En décembre 1970, la révision de la Constitution s'acheva. Le transfert de l'U.C.L. en Wallonie avait trouvé une solution satisfaisante. Toutefois, malgré son acharnement, le F.D.F.-R.W. n'avait pas pu empêcher que la région bilingue de Bruxelles soit limitée aux dix-neuf communes et que les six 'communes à facilités' soient incluses dans la région flamande. Sa revendication selon laquelle la détermination des limites des régions devait se conformer à la volonté des populations concernées ne rencontra même pas l'assentiment des autres parlementaires wallons. Ce principe répondait pourtant aux souhaits maintes fois exprimés par les habitants des Fouron : aux élections législatives de 1968, une



M. LEBURTON: «J'en ai assez du C.V.P.!»

Par tempérament, Edmond Leburton est du genre calme, patient. Un tantinet chanoine aussi, avec un côté bénisseur. On l'entend élever la voix, ce qui est une force dans négociations. Pourtant, depuis qu'il est remisé voyage officiel en Yougoslavie, le ton a changé. C'est aussi. Le quatrième étage du boulevard de l'Empereur, où siège le parti socialiste, retentit des précipitations. Oh ! bien sûr, le président Leburton n'a pas encore atteint le tonus de son collègue Van Eynde. Mais si la situation devait perdurer, on n'est pas certain qu'il n'arriverait pas à égaler l'oncle Josse.

«C'est qu'Edmond Leburton en a marre, marre, de la C.V.P.

Comment voulez-vous gouverner avec des gens qui ne songent qu'à vous faire un enfant dans le lit et à manger leur parole. Il faut avoir la cécité mentale de certains pour ne pas le percevoir. Que les P.S.C. peuvent faire une entourloupe, ils ne ratent pas leur coup. La place de pré-

ident de la Caisse nationale de Crédit professionnel devait revenir à un socialiste. Vlan ! on y introduit subtilement M. Wigny. On doit discuter de la désignation d'un gouverneur à Liège, c'est le même cinéma.

«Lorsque le P.S.C. gouvernait avec le P.L.P., ils ont procédé à des nominations à tour de bras. Nous, nous demandons simplement ce qui nous revient et voilà qu'on tente de nous saboter, de nous imposer une nomination assortie de conditions inacceptables. On se demande ce que recherche le P.S.C. dans toute cette histoire. Il n'y pourtant pas intérêt à provoquer maintenant de élections. Il disparaîtrait de la carte.»

Mais pour le président du P.S.C., ce ne sont là qu'escarmouches, mais significatives d'un climat de la sincérité du partenariat gouvernemental. Et voilà bien ce qu'Edmond Leburton a l'intention de déclarer jeudi, à la rencontre au sommet entre le gouvernement et les présidents des partis de la majorité.

UNE INTERVIEW QUI VAUDRA BIEN DES INITIÉS À EDMOND LEBURTON, député socialiste de l'arrondissement Huy-Waremme depuis 1946. D'après 'Pourquoi Pas?' n° 2756, 23 septembre 1971, page 10 (Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^e, Imprimés).

LES PRÉSIDENTS DES MOUVEMENTS WALLONS À LA VEILLE DES ÉLECTIONS DE 1971: JACQUES YERNA, Mouvement Populaire Wallon (Photo News Service, Bruxelles);

ROBERT ROYER, Rénovation Wallonne (Photo Studio Verhassel, Bruxelles);

JEAN PIROTE, Wallonie Libre;

JEAN CUDELL, Mouvement Libéral Wallon (Photo Filmart).

liste 'Retour à Liège' y avait recueilli 61,93 % des voix! Ce dossier était loin d'être clos : il allait bientôt rebondir avec fracas.

Pendant ces années cruciales, la zizanie s'installa parmi les quatre mouvements wallons. Leur action commune se désagrégua et la Délégation Permanente se réunit pour la dernière fois le 17 avril 1970 : les options économiques étaient par trop divergentes entre le M.L.W. qui avait repris quelque vie et le M.P.W. qui lorgnait de plus en plus vers le P.S.B. J. Yerna, qui avait conduit en 1963 au nom du M.P.W., les difficiles négociations avec la F.G.T.B., avait accédé à la présidence du mouvement en juin 1968. Indubitablement il fut séduit par l'appel au rassemblement des progressistes lancé par L. Collard à Charleroi le 1^{er} mai 1969. Donner un contenu économique et social au fédéralisme en entamant le dialogue avec les démocrates-chrétiens, tel fut le but poursuivi par le M.P.W. qui, dès 1969, avait eu des contacts avec le groupe 'objectif 72' animé par G. Capelleman, secrétaire du M.O.C. de Charleroi et militant assidu de Révolution Wallonne. Le dialogue se poursuivit entre 'hommes de bonne volonté' d'origine chrétienne et socialiste; il en résulta la publication d'un volumineux manifeste *'Quelle Wallonie? Quel socialisme? Les bases d'un rassemblement des progressistes'* (1971). Mais l'idée ne progressa guère à l'intérieur des



partis; du côté démocrate-chrétien, la méfiance restait vive à l'égard d'un P.S.B. que l'on soupçonnait de visées annexionnistes.

Mais le statut des habitants du canton de la Voer suscitait toujours beaucoup d'émotion, notamment à Liège et dans les environs où foisonnaient les groupements wallons et francophiles: France-Wallonie-Liège (1968), Parti Français (1970), France notre Mère (1971), Rassemblement Progressiste Wallon (1971), Comité central de Wallonie (1971), Centre d'études wallonnes et européennes (1971). Le 16 juillet 1971, le Gouvernement déposa enfin à la Chambre un projet de loi contresigné par tous les ministres et relatif aux Fouron. Promis dans la déclaration gouvernementale de juin 1968, réclamé avec insistance par les socialistes wallons, ce projet prévoyait de détacher les six communes du Limbourg et de les faire dépendre directement du ministre de l'Intérieur; le libre choix des habitants était garanti en matière administrative, judiciaire et scolaire. Mais dans les semaines qui suivirent, des réticences se firent jour parmi les parlementaires du C.V.P. Comme d'un autre côté sociaux-chrétiens flamands et socialistes wallons étaient en désaccord sur les pouvoirs à accorder aux régions, le ton monta. Dans une interview retentissante accordée à un hebdomadaire bruxellois, le co-président du P.S.B., E. Leburton reprocha au C.V.P. de manquer à sa parole! Le 24 septembre, la dissolution des Chambres était annoncée sans pour autant que le Gouvernement démissionnât. Il ne fallait toutefois pas se cacher que des rivalités personnelles et des conflits de tendance divisaient les chefs de file du socialisme wallon: soutenu par les Flamands et les Bruxellois, E. Leburton était soucieux de

garder à l'économie un caractère global et national alors que le vice-Premier Ministre A. Cools voulait dorer les régions de pouvoirs réels.

La campagne électorale fut axée sur Bruxelles, les Fouron et la régionalisation. Les sociaux-chrétiens serrèrent les rangs derrière G. Eyskens, leur figure de proue tandis que le P.S.B. se présenta comme le seul parti 'fort et uni'. Le F.D.F.-R.W., qui avait acquis P.-H. Spaak à sa cause, fit du P.L.P. wallon sa cible favorite: si des parlementaires de cette formation n'avaient pas assuré le quorum des présences, la révision des articles les plus contestables de la Constitution n'eût en effet pas été possible.

Le scrutin du 7 novembre 1971 sanctionna une incontestable victoire du R.W. au détriment du P.L.P. dont ce fut l'effondrement: perte de onze députés!

Que de chemin parcouru du printemps 1965 à l'automne 1971. Les partis fédéralistes n'avaient cessé de grandir. La Volksunie était devenue le troisième parti flamand en doublant grossio modo le nombre de ses voix et celui de ses députés (21 en 1971 contre 12 en 1965). Le F.D.F.-R.W. avait supplantié le P.L.P. et le P.S.C. pour s'installer dans la foulée du P.S.B. comme la deuxième formation politique de la communauté française de Belgique; ses effectifs parlementaires avaient pratiquement quintuplé — de 5 députés à 24 —, alors que le P.S.B. avait constamment perdu des voix. Dans la seule Wallonie, à l'exclusion donc des cantons de l'Est, le R.W. arrivait également au deuxième rang avec 21,2% des voix, derrière le P.S.B. dont les 35% constituaient le minimum absolu depuis 1919.

LA RÉGIONALISATION: À LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION

LE FRONT COMMUN DES PARTIS TRADITIONNELS

Avec la bénédiction des dirigeants de l'économie, sociaux-chrétiens et socialistes étaient décidés à rester les maîtres du jeu. Barrer aux partis fédéralistes la route du pouvoir et les avantages qu'il confère, telle fut leur motivation dominante à tous les échelons. Aussi fallait-il consolider les alliances. Le phénomène fut surtout perceptible en Wallonie au niveau provincial. Déjà en 1965, le P.S.B. et le P.S.C. s'étaient partagé la Députation permanente en Hainaut, avec une exception en 1968, et à Liège; il en avait été de même dans la province de Namur en 1968. Au lendemain des élections de novembre 1971, toutes les Députations Permanentes de Wallonie, y compris dans le Luxembourg, furent aux mains de majorités P.S.B.-P.S.C.!

Il était donc dans l'ordre des choses que l'on s'orientât vers la reconduction de l'ancienne coalition mais le nouveau Gouvernement Eyskens-Cools ne put résoudre les problèmes qui l'avaient déjà fait trébucher une première fois. Les discussions relatives à la délimitation de la région économique bruxelloise échouèrent. La régionalisation n'avança guère en dépit des efforts de concertation de tous les partis wallons entrepris du 15 mai au 1^{er} juin 1972 à l'initiative de Ch. F. Nothomb, président du P.S.C. et que boudèrent les socialistes. Enfin, rien ne s'arrangea à propos des Fouron. Le projet de loi déposé sous le précédent Gouvernement avait été amendé par le nouveau ministre de l'Intérieur, le C.V.P. R. Van Elslande: le dernier texte spécifiait que les communes de la Voer continueraient à faire partie de la région néerlandaise, même après leur détachement de la province du Limbourg. Mais, dans un avis remis au président de la Chambre le 20 septembre le Conseil d'État estima ces dispositions incompatibles avec



Les lignes d'action du M.P.W.: du fédéralisme au rassemblement des progressistes Lettre ouverte au roi



Les négociations interprofessionnelles
Les Comités nationaux

Le succès militaire du dialogue est d'ores et déjà

DANS UNE LETTRE OUVERTE AU ROI, J. YERNA EXPRIMA LES REVENDICATIONS DU M.P.W. Extrait de la première page du Journal 'La Wallonie', mardi 6 février 1973, 54^e année, n° 31.

l'article 3bis de la Constitution : le maintien du canton de la Voer en région néerlandaise impliquait la primauté de la langue néerlandaise. C'en était fait de la possibilité d'un statut bilingue qui était seulement l'apanage de Bruxelles-Capitale. Le 21 novembre 1972, le Gouvernement démissionnait.

Malgré son handicap linguistique — il était unilingue — et ses rapports parfois houleux avec le C.V.P., E. Leburton parvint à constituer en janvier 1973 une équipe qui jouissait du soutien des trois partis traditionnels : elle était donc susceptible de faire voter les lois

d'application de l'article 107 *quater* de la Constitution relatif à la régionalisation qui requéraient une majorité des deux tiers.

À propos des Fouron, l'accord entre partis de la majorité prévoyait notamment d'élargir les facilités en matière scolaire par voie d'arrêté royal; ce fut fait le 10 mai 1973. Quant au schéma de régionalisation élaboré par les négociateurs, il avait été convenu de le confier pour avis à une Commission parlementaire mixte dont la marge de manœuvre était en fait des plus réduites et qui se réunit d'ailleurs sans guère de résultat de mars à juillet 1973. Conçu dans une option provincialiste, ce plan déchaîna les passions. Excédé par ce qu'il considérait comme d'inutiles atermoiements sur le chemin du fédéralisme, le M.P.W. prit à nouveau ses distances à l'égard du P.S.B. Dans une lettre au Roi (février 1973), J. Yerna exprima les revendications de son mouvement: un pouvoir régional qui s'exerce en toute plénitude, une assemblée régionale élue au suffrage direct, un exécutif responsable devant elle seule.

Le Gouvernement Leburton tomba le 19 janvier 1974. Les insolubles problèmes de régionalisation n'en étaient point la cause. La chute était imputable aux dissensions internes qui avaient continuellement surgi: scandale de la Régie des Télégraphes et des Téléphones où toutes les personnes citées dans les abus étaient socialistes — un ministre fut même impliqué —, oppositions entre sociaux-chrétiens et socialistes sur les problèmes scolaires et éthiques, mécontentement du P.L.P. à propos de sa non-représentation au sein de l'exécutif de la Société de Développement Régional, enfin et surtout l'Affaire Ibramco, du nom de la société anonyme belgo-iranienne chargée de l'étude et de la construction d'une raffinerie de pétrole en région liégeoise, ainsi que de la commercialisation des produits pétroliers. Dès avril 1973, ce projet, dont la rentabilité était controversée suscita énormément de remous car trois des quatre représentants de l'État belge au sein du Conseil d'administration étaient socialistes. Partisans et adversaires de l'initiative publique s'affrontèrent. Le débat mit essentiellement aux prises les socialistes wallons d'une part, les libéraux et les sociaux-chrétiens flamands d'autre part, qui réclamaient des précisions quant à la participation du secteur privé et aux prix qui seraient pratiqués. Le 18 janvier 1974, l'Iran renonça à Ibramco et E. Leburton dut se résoudre le lendemain à présenter au Roi la démission du Gouvernement que ses amis socialistes conduits par A. Cools avaient résolu de faire tomber.

L'ARRÊT IMPOSÉ AUX PARTIS COMMUNAUTAIRES

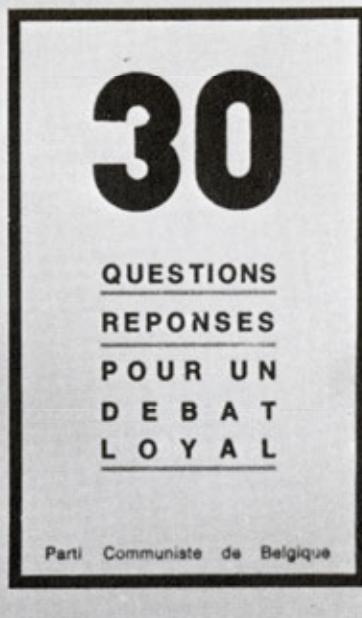
Fallait-il réviser une nouvelle fois la Constitution si l'on voulait être en mesure de mettre en place une régionalisation convenable? D'aucuns le pensaient, à commencer par le vice-Premier Ministre du Gouvernement sortant, L. Tindemans (C.V.P.) qui fut chargé de former un Gouvernement. Accueillie avec faveur par les parlementaires démocrates-chrétiens de Wallonie et de Bruxelles, ainsi que par le F.D.F.-R.W., l'idée du formateur selon laquelle les prochaines Chambres devraient être constituantes, fut tuée dans l'œuf par l'avis d'un Collège de Juristes consulté par L. Tindemans: le Parlement ne pouvait plus approuver une déclaration de révision après la démission du Gouvernement. Les tractations entre partis s'enlisèrent. Il fallut dissoudre les Chambres; les élections furent fixées au 10 mars 1974.

Tranchant avec le réformisme qui imprégnait l'action d'E. Leburton, A. Cools, devenu président du P.S.B., était bien décidé à radicaliser l'action du parti. La chute du Gouvernement sur l'affaire Ibramco fut l'occasion d'un 'virage à gauche' du P.S.B. complété par un accord avec la F.G.T.B. sur la régionalisation et l'application de l'article 107 *quater* de la nouvelle constitution.

L'activité était d'ailleurs intense à gauche. Le Parti Communiste, qui avait applaudi à l'appel de L. Collard, avait repris à son compte

L'UNION DES PROGRESSISTES

QUE VEULENT LES COMMUNISTES ?



FAC-SIMILÉ DE LA COUVERTURE D'UNE BROCHURE LANCÉE EN 1972, PAR LE PARTI COMMUNISTE, EN FAVEUR DE 'L'UNION DES PROGRESSISTES'. Réfutant tout à la fois l'accusation de noyautages et celle d'être le tenant d'un pouvoir autoritaire en cas d'accession aux responsabilités, se prononçant pour le droit de grève tant en régime socialiste que sous un gouvernement progressiste, le P.C. mettait en évidence les trois objectifs prioritaires d'un Gouvernement de progressistes: une décentralisation économique accrue 'dans les formes les plus démocratiques'; prendre des mesures concrètes en matière de contrôle ouvrier (mais la nationalisation n'était pas une panacée); et enfin instaurer une nouvelle diplomatie qui dégagerait le pays de l'emprise de l'O.T.A.N. et des États-Unis et qui s'efforcerait de mettre sur pied des institutions européennes beaucoup plus démocratiques.

l'opération 'rassemblement des progressistes' qu'avait délaissée le P.S.B. Pour les élections communales du 'Grand Mons' en novembre 1971, le sénateur communiste R. Noël avait habilement réalisé avec les chrétiens du Groupement politique des Travailleurs Chrétiens la première Union Démocratique et Progressiste (U.D.P.) qui avait recueilli un indéniable succès: 27,5% des voix! Des fusions de ce genre s'ébauchèrent dans le



PRINCIPAL PROTAGONISTE DE L'U.D.P., RENÉ NOËL, *bourgmeestre de Cuesmes de 1965 à 1971, fut à diverses reprises sénateur communiste de l'arrondissement de Mons-Soignies entre 1949 et 1974 (Photo Belga).*

Centre, à Charleroi, à Tournai, mais le mouvement se heurta à une vive résistance en terre liégeoise: on y craignait que le P.C. ne se dissolvât dans d'autres formations. En vue des élections de mars 1974, des listes U.D.P. furent déposées en Hainaut et en Namurois; à Namur, l'U.D.P. se présentait en cartel avec Démocratie Nouvelle, fondée le 15 février 1973. Animé par le sénateur P. Waucquez en rupture de ban avec le F.D.F.-R.W. depuis novembre 1972, ce parti regroupait des militants exclus du R.W. pour 'gauchisme'. Contrastant avec la rigidité doctrinale du P.S.B. en matière économique et sociale, et avec l'idéologie confessionnelle à laquelle s'accrochait à nouveau un P.S.C., décidé pourtant à se donner les allures d'un parti jeune et imaginatif qui avait cessé d'être l'appendice wallon du C.V.P., le R.W. se posa pendant la campagne électorale en parti de l'alternative et en champion du pragmatisme. Cette position répondait d'ailleurs à une nécessité: au fil du temps, sa

clientèle électorale s'était diversifiée; si au début le courant socialiste et démocrate-chrétien avait été dominant, il était évident que depuis le scrutin de 1971, elle s'était gonflée de nombreux transfuges du P.L.P.

Le P.L.P. wallon aux destinées desquelles présidait A. Damseaux, esquissa d'ailleurs un rapprochement avec le R.W. — il fallait préserver l'avenir — à l'image de l'alliance qui s'était conclue à Bruxelles entre le F.D.F. et les libéraux bruxellois. Il en revint ainsi aux thèses fédéralisantes qui avaient été les siennes en 1972 (Congrès de Namur) et qu'il avait en partie oubliées pour entrer dans le Gouvernement Leburton; c'était aussi la seule façon de couper court aux intentions qu'avaient manifestées en septembre 1973 certains libéraux déçus de créer un Parti Libéral Wallon.

Fallait-il l'imputer à une lassitude de l'opinion publique vis-à-vis des questions communautaires? Toujours est-il que les partis fédéralisés essayèrent un échec tant en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Pour la première fois, leur progression avait été enrayée. En Wallonie où le P.S.B. et le P.S.C. étaient en progrès, le R.W. perdit environ 45 000 voix, essentiellement sur sa gauche. Le soutien sans réserve que le parti d'A. Cools avait apporté à Ibramco au même titre que son raidissement doctrinal avaient indubitablement valu aux socialistes wallons la reconnaissance d'un électeur, inquiet par la conjoncture économique, alors que dans le même temps leur parti continuait sa dégringolade au niveau national. L'érosion du P.L.P. wallon s'était poursuivie au profit du P.S.C. qui redevenait le deuxième parti de Wallonie. Quant à l'expérience U.D.P., elle n'avait pas favorisé le P.C.: il perdait 0,1 % des voix.

LE DIALOGUE DE COMMUNAUTÉ À COMMUNAUTÉ

Les plus nombreux, les sociaux-chrétiens étaient aussi les seuls à avoir enregistré une avance dans tout le pays. Il n'y eut donc point de surprise: une mission de formateur fut

dévolue à L. Tindemans. Après que des négociations ardues avec le P.S.B. eurent échoué sur les questions scolaires et la composition définitive des futurs Conseils régionaux, le formateur voulut former un Gouvernement largement majoritaire. Décidé à frapper un grand coup, il se tourna non seulement vers le P.L.P. et son homologue flamand, le P.V.V., mais aussi vers les partis communautaires, le F.D.F.-R.W. et la Volksunie. Les représentants de ces diverses formations entamèrent les 19 et 20 avril 1974, au château de Steenokkerzeel, un premier dialogue entre les communautés. L'idée n'était pas pour déplaire à F. Perin. Ce dernier était convaincu que sur certains principes de base, il y avait convergence entre les vues de son parti et les grandes lignes du mouvement flamand; aussi s'était-il lancé au printemps 1973 dans un 'tour des Flandres' au cours duquel il avait notamment confronté ses thèses à celles de J. Verroken (C.V.P.). La conjonction qui avait paru se dessiner à l'époque entre le R.W. et le C.V.P. n'avait d'ailleurs pas laissé d'inquiéter le F.D.F. qui refusait catégoriquement le fédéralisme culturel (à deux) cher aux Flamands pour lui préférer un fédéralisme régional (à trois).

Après 23 heures de négociations, le 'conclave' de Steenokkerzeel échoua sur la délimitation de la région bruxelloise. Il n'en restait pas moins une grande première en dépit de l'absence du P.S.B.

Le 25 avril, L. Tindemans constitua un cabinet minoritaire entre C.V.P.-P.S.C. et P.L.P.-P.V.V. Les conversations relatives à Bruxelles reprirent avec la Volksunie et le F.D.F.-R.W. Toutefois elles furent à nouveau suspendues en raison des exigences du F.D.F. alors qu'un compromis était en vue. Dès lors, le Gouvernement fut élargi le 11 juin au seul R.W. qui avait exigé que la Volksunie n'entrât pas au Gouvernement en l'absence du F.D.F.

Le R.W. était entré au Gouvernement, désireux de faire progresser la régionalisation. A défaut de pouvoir instaurer un système définitif, F. Perin eut l'idée de mettre en place une régionalisation préparatoire dont

la concrétisation ne nécessitait qu'une loi votée à la majorité simple. Il en résulta la loi Perin-Vandekerckhove du 1^{er} août 1974: elle prévoyait des Comités ministériels exécutifs régionaux constitués au sein du Gouvernement central et des Conseils régionaux consultatifs composés de sénateurs. Afin de rendre cette régionalisation possible, de nouveaux secrétaires d'État furent désignés le 4 octobre. Le Comité ministériel wallon siégea pour la première fois à Namur le 25 novembre sous la présidence du ministre des Affaires wallonnes A. Califice (P.S.C.); le lendemain, toujours à Namur, on procéda à l'installation du Conseil régional wallon dont le sénateur F. Janssens (P.L.P.) fut élu président. Irrité d'être écarté du pouvoir, le P.S.B. durcit constamment son opposition. Pratiquant la

surenchère régionaliste, il refusa tout d'abord de siéger au Conseil Régional Provisoire. Par la suite, en février 1975, il s'aligna sur la stratégie de la F.G.T.B. Bravant les accusations de diviseurs de la représentation wallonne, les socialistes se retirèrent de la Société de développement régional et du Conseil économique régional wallon (C.E.R.W.). Mais l'insuccès de la F.G.T.B. aux élections sociales du printemps 1975 incita la direction du P.S.B. à un revirement, ou pour le moins provoqua au sein du parti un renversement de tendance. Dès lors, à condition que la crise économique le permit, il fut à nouveau question de nouer un dialogue de communauté à communauté dont ne seraient pas nécessairement exclus les socialistes qui réintégreront la S.D.R. en décembre 1975 et le C.E.R.W. en février 1976.



LE 'TOUR DES FLANDRES'
DE MONSIEUR PERIN JETA LE
TROUBLE DANS LES ESPRITS
AU F.D.F... La caricature repro-
duite ici montre, cachés derrière un
arbre MM. Outers, Lagasse et
Persoons épiant un F. Perin séduit
par la 'mère' Flandre. D'après l'heb-
domadaire 'Pan', mercredi 7 février
1973, 29^e année, n° 1967, (2^e page).

L'ÉVOLUTION POLITIQUE EN WALLONIE*

(*) Les chiffres résultent de l'addition des résultats des cantons des provinces de Hainaut, Namur, Luxembourg, des cantons de l'arrondissement de Nivelles, des cantons de la province de Liège moins ceux de Saint-Vith, Eupen et Malmedy (1961 et 1965: chiffres de W. Fraeys; 1968, 1971 et 1974: chiffres du CRISP - cf. Bibliographie).

Elections législatives de	P.S.B.		P.S.C.		P.L.P.		P.C.		R.W.		DIVERS	
	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%
1961	813 465	47,04	527 116	30,48	201 520 (a)	11,65	109 743	6,34	—	—	77 152	4,49
1965	591 823	35,67	393 687	23,73	423 489	25,53	174 630	10,52	55 544 (b)	3,35	19 889	1,20
1968	574 448	35,06	331 882	20,26	434 248	26,51	115 128	7,02	174 440	10,64	7 893	0,48
1971	580 021	34,97	334 170	20,15	287 607	17,34	98 330	5,92	351 228	21,17	6 964	0,41
1974	609 154	37,36	361 951	22,19	245 478	15,05	95 413 (c)	5,85	306 250	18,78	12 726	0,78

(a) Parti Libéral en 1961.

(b) Total des voix obtenues par les diverses formations qui fusionneront en 1968 et se présenteront à ces élections sous le nom de Rassemblement Wallon.

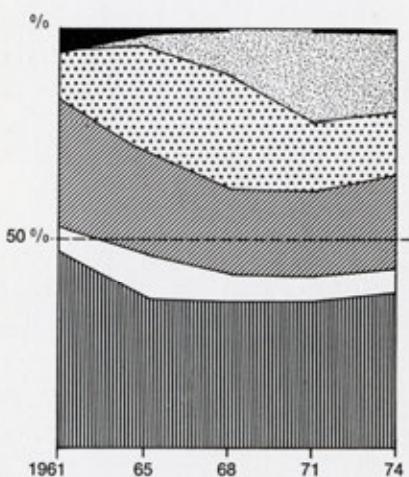
(c) Y compris les listes d'Union Démocratique et Progressiste.

LES DÉPUTÉS SELON LES RÉGIONS LINGUISTIQUES en 1965, 1968, 1971 et 1974

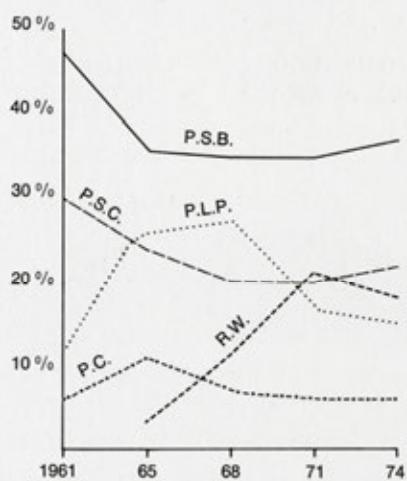
PARTIS	FRANCOPHONES							NEERLANDOPHONES							TOTAL GENERAL						
	WALLONIE				BRUXELLES			TOTAL			FLANDRE				BRUXELLES			TOTAL			
	65	68	71	74	65	68	71	74	65	68	71	74	65	68	71	74	65	68	71	74	
P.S.B. - B.S.P.	28	25	27	27	7	5	5	6	35	30	32	33	27	27	28	25	2	2	1	1	29 29 29 26
P.S.C. - C.V.P.	18	14	16	18	5	3	4	4	23	17	20	22	51	45	42	45	3	6	5	5	54 51 47 50
P.L.P. - P.V.V.	19	22	11	9	9	6	1	—	28	28	12	9	18	17	18	19	2	2	1	2	20 19 19 21
P.C.	5	4	4	3	1	1	—	—	6	5	4	3	—	—	—	—	—	—	1	1	1 1 6 5 5 4
V.U.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	18	19	19	1	2	2	3	12 20 21 22
F.D.F.	—	—	—	—	3	6	(*)10	9	3	6	10	9	—	—	—	—	—	—	—	—	3 6 10 9
R.W.	2	7	14	13	—	—	—	—	2	7	14	13	—	—	—	—	—	—	—	—	2 7 14 13
P.L.D.P. (**)	—	—	—	—	—	3	3	—	—	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	— 3
TOTAL	72	72	72	70	25	21	23	22	97	93	95	92	107	107	107	108	8	12	10	12	115 119 117 120
																					212 212 212 212

L'AFFAIBLISSEMENT DE LA MAJORITÉ ABSOLUE SOCIALISTE-COMMUNISTE EN WALLONIE

L'ÉVOLUTION DES PRINCIPALES FORCES POLITIQUES EN WALLONIE DEPUIS 1961.



Divers
 R.W.
 P.L.P.
 P.S.C.
 P.C.
 P.S.B.



Parti socialiste
 Parti social chrétien
 Parti de la liberté et du progrès
 Parti communiste
 Rassemblement wallon

LA CONSÉCRATION DE LA DUALITÉ

En mai 1960, la R.T.B. succéda à l'I.N.R. Il y avait désormais un Institut français de Radiotélévision qui disposait de son propre Conseil d'Administration: l'autonomie culturelle dans le domaine de la radio et de la télévision était devenue une réalité. Cette décision avait valeur de prémonition.

Un peu partout, les dédoublements allaient en effet se multiplier, et tout d'abord au niveau des ministères: deux départements de la Culture (1965), de l'Éducation Nationale (1966), deux secrétariats d'État à l'Économie Régionale (1968), au Logement et à l'Aménagement du Territoire (1972). De 1968 à 1971, il y eut deux ministères des Relations Communautaires; on compta à partir de 1973 deux secrétariats d'État des Réformes institutionnelles érigés au rang de ministères en 1974. Enfin l'article 86 bis introduit dans la Constitution (1970) instaura, le Premier Ministre éventuellement excepté, la parité au sein du Conseil des ministres entre ministres d'expression française et d'expression néerlandaise. Le constituant s'attacha également en 1970 à rendre les ressorts des cours d'Appel linguistiquement homogènes (article 104) en portant leur nombre de trois (Bruxelles, Gand, Liège) à cinq (création à Mons et à Anvers); le Hainaut dépend de la cour d'Appel de Mons tandis que le ressort de la cour d'Appel de Liège s'étend aux provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg; Bruxelles reste la seule cour bilingue. Entre 1961 et 1967, l'Église s'efforça aussi de délimiter les évêchés d'après les régions linguistiques.

Les méfiances communautaires répercutèrent leurs effets sur les partis traditionnels dont l'unité fut de plus en plus soumise à rude épreuve, surtout à partir de 1968.

Déjà en décembre 1965, le P.S.B. et le P.S.C. s'étaient penchés respectivement sur les relations entre les communautés linguistiques au sein du parti et sur une réforme des statuts visant à octroyer une autonomie plus grande aux deux ailes sociales-chrétiennes dans le

domaine culturel. Mais les frictions furent de plus en plus vives alors que se mourait la 'trêve linguistique' décrétée par le Gouvernement Vanden Boeynants. À la veille des élections de 1968 survint le distancement entre le P.S.C. et le C.V.P. tandis qu'à Bruxelles se présentaient, avec l'accord du Bureau du parti, deux listes socialistes. Le relatif échec enregistré par le P.L.P. à ces élections fit éclater au grand jour les dissensions qui couvraient: le 24 mai 1968, les délégués flamands du P.L.P. de l'arrondissement de Bruxelles créèrent une fédération flamande autonome (P.V.V.), imités en cela le 9 juin par leurs homologues socialistes (Rode Leeuwen). Le 13 septembre 1968, c'était l'échec au sein de la 'Commission des Quinze' du P.L.P. chargée de trouver un accord susceptible de satisfaire francophones et néerlandophones à propos de Bruxelles et des Fouron. Les tendances centrifuges se confirmèrent: le 2 avril 1969, le Bureau du P.L.P. se résigna à permettre aux fédérations provinciales de Flandre (P.V.V.) et de Wallonie (P.L.P.) de se réunir séparément; le 8 juin, un Congrès rejeta sans doute la formation d'ailes au sein du parti mais se prononça pour une représentation paritaire des néerlandophones et des francophones dans les instances dirigeantes; le P.L.P. se divisa à son tour dans la capitale avant les élections de 1971.

Les superstructures furent bientôt atteintes. Lorsqu'au P.S.B., il fallut désigner un successeur à L. Collard, les instances du parti durent se résoudre à élire deux co-présidents, un Flamand J. Van Eynde, et un Wallon, E. Leburton (Bureau du 23 novembre 1970, Congrès du 24 janvier 1971). Peu après les libéraux s'inspirèrent du système social-chrétien; ils conservèrent un président national, mais le P.V.V. (8 mai) et le P.L.P. (13 juin) désignèrent chacun un président, W. Declercq et E. Jeunehomme; un pas supplémentaire fut franchi en 1972: les deux ailes tinrent des congrès séparés, à Blankenberge (7 mai) pour le P.V.V. et à Namur (28 mai) pour le P.L.P.



ANDRÉ COOLS, bourgmestre de Flémalle-Haute (1964), député de l'arrondissement de Liège depuis 1958, P.S.B.:



CHARLES-FERDINAND NOTHOMB, député de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne depuis 1968, P.S.C.:



PAUL-HENRI GENEBIEN, député Rassemblement Wallon de l'arrondissement de Thuin depuis 1971, R.W.:



ANDRÉ DAMSEAUX, député de l'arrondissement de Verviers depuis 1971, P.L.P.

En cette même année 1972, le cloisonnement se confirma entre les deux ailes linguistiques de la famille sociale-chrétienne : le 8 août, R. Houben fit savoir qu'il renonçait à la présidence nationale du P.S.C.-C.V.P. : contrairement à ce qui était prévu, il n'eut point de successeur. Une dernière étape fut parcourue en vue des élections législatives de 1974 : la liste sociale-chrétienne bruxelloise, traditionnellement unitaire, fut scindée en une liste P.S.C. et une liste C.V.P.

Symbolique majeur enfin de la dualité belge, la Communauté culturelle française, après la Flandre, a obtenu son drapeau et son jour de fête : par un décret voté le 24 juin 1975, le Conseil Culturel a choisi comme emblème le Coq Wallon, dessiné par P. Paulus, et adopté en 1913 par l'Assemblée Wallonne ; il a en outre fixé la date de la fête de la Communauté Culturelle Française au 27 septembre qui rappelle la victoire du Parc de Bruxelles sur les troupes hollandaises en 1830.

Au fil du temps l'opinion wallonne fut de plus en plus sensible aux problèmes de sa région. La presse des mouvements wallons et des partis fédéralistes a bien entendu contribué à entretenir la fibre régionaliste. Il en fut ainsi de *Combat*, organe du M.P.W. fondé en 1961, de *Rénovation* d'abord mensuel (janvier 1968), puis bi-mensuel (avril 1969), enfin hebdomadaire (avril 1970) de *Rénovation Wallonne*, et dont l'hebdomadaire *4 millions 4* a pris la relève en octobre 1974, de *Forces wallonnes*

QUELQUES PÉRIODIQUES QUI FURENT LES CHAMPIONS DU FÉDÉRALISME ET DU RÉGIONALISME EN WALLONIE...



(septembre 1965) hebdomadaire du R.W. qui avait été précédé du mensuel *Le Bloc Wallon* et du bi-mensuel *Front Wallon*. Quant à la presse bruxelloise, elle fut forcée de s'adapter et accorda à ces problèmes une place chaque jour plus large. Rencontrer les aspirations régionalistes, tel était le but que s'était assigné le fondateur de l'hebdomadaire indépendant *Le Métropolitain*, lancé à Charleroi en octobre 1971 : ce ne fut certainement pas étranger au succès que connut ce périodique en pleine crise de la presse.

Mais alors que s'estompe rapidement le souvenir d'une Belgique unitaire et centralisée à l'excès, il importe cependant de ne pas confondre Communauté et Région. En effet si, mis à part les cantons de l'Est, deux communautés culturelles coexistent en Belgique, certains n'en distinguent pas moins trois régions politico-administratives — la Flandre, Bruxelles et la Wallonie — dont les intérêts économiques et politiques ne sont pas davantage convergents; que le R.W. et le F.D.F. aient renoncé à une présidence commune à l'automne 1974 en est une illustration. Ces distinctions risquent de bloquer longtemps encore l'instauration d'un véritable fédéralisme. En effet, alors que les Néerlandophones raisonnent en termes de communauté, les Wallons et Francophones bruxellois, de loin les plus nombreux dans la capitale, pensent en termes de région : autrement dit, Bruxelles devrait constituer une région à part entière.

Fédéralisme à deux? Ou à trois? Voilà le véritable enjeu du dialogue communautaire. De ces quinze années fertiles en événements, on retiendra surtout qu'elles ont vu la fin de la majorité absolue de gauche (socialistes et communistes) qui avait caractérisé la vie politique en Wallonie depuis la fin de la première guerre mondiale. Il est indéniable aussi que le mouvement flamand a d'une certaine façon été le moteur de la poussée fédéraliste ou du moins régionaliste dans la partie méridionale du pays. Après l'échec de la grève de 1960-61, il n'apparaissait pas comme certain que les mots d'ordre fédéralistes pourraient déborder le cadre relativement restreint de milieux ouvriers d'opinion socialiste. Ce fut surtout le sort réservé par les Flamands aux francophones de Bruxelles et de la périphérie, ce fut le 'Walen buiten' (les Wallons dehors) hurlé à Louvain et dans une moindre mesure l'affaire des Fouron qui rallièrent aux idées nouvelles une fraction non négligeable de la bourgeoisie catholique attachée jusque-là à l'État unitaire. Quoi qu'il en soit, pendant toute cette période, l'opinion wallonne a été profondément troublée ainsi qu'en témoignent le net recul infligé aux partis traditionnels tout autant que l'accroissement inquiétant des bulletins blancs et nuls décelés aux derniers scrutins: 5,83% des bulletins déposés en 1968 ; 6,82% en 1971 et enfin 7,30% en 1974.

Hervé HASQUIN

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Sont indispensables en raison de la masse de renseignements et de textes qui y sont publiés, les *Documents — CEPRESS* (Centre d'études du Parti Social-Chrétien): annuellement, depuis 1962, un fascicule est consacré

aux 'Faits et Documents' de l'année précédente. Sur la vie sociale, cf. *L'année sociale* publiée à partir de 1961 par et puis sous la direction de G. SPITAELS et qui couvre depuis 1960 toutes les péripéties de la vie syndicale en particulier; P.H. CLAEYS, *Groupes de pression en Belgique*, Bruxelles, 1973.

Pour la période cruciale 1960-1965, il importe de

consulter en priorité un livre admirablement pensé et documenté : *La décision politique en Belgique* (sous la direction de J. MEYNAUD, J. LADRIERE, F. PERIN), Paris, 1965. Cf. également V. FEAUX, *Cinq semaines de lutte sociale. La grève de l'hiver 1960-1961*, Bruxelles, 1963; *Wallonie 62*. Texte adapté des émissions télévisées 'Wallonie 62' (H. MORDANT), les Cahiers R.T.B., Bruxelles, 1963; *André Renard écrivait... Recueil d'articles 1936-1962*, Liège, 1963.

Sur le travail des Constituantes (1965-1971), R. SENELLE, *La révision de la Constitution 1967-1971*, Bruxelles, 1972 (Textes et documents, n° 279 à 281, Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la coopération au développement).

On trouvera une ample moisson d'études de qualité sûr la vie politique belge dans *Res publica*, *La revue nouvelle* et le *Courrier hebdomadaire du CRISP* (Centre de recherche et d'information socio-politiques). Sur les partis et groupements politiques au passé récent, à signaler : *La réforme du parti libéral : naissance du Parti de la Liberté et du Progrès — P.L.P.* (C.H. CRISP, n° 125, octobre 1961); *Le 'phénomène' F.D.F.* (*ibid.*, n° 299, octobre 1965), *Le parti wallon (P.W.)* (*ibid.*, n° 367, mai 1967), le *F.D.F.-R.W.* (*ibid.*, n° 516-517, avril 1971), J.M. CHAUVIER 'Gauchisme' et nouvelle gauche en Belgique (*ibid.*, n° 600 à 603, avril-mai 1973). Je tiens à remercier les secrétariats et Centres d'études des trois partis traditionnels — Institut Vandervelde (P.S.B.), Centre Paul Hymans (P.L.P.-P.V.V.), C.E.P.E.S.S. (P.S.C.-C.V.P.) qui ont eu l'amabilité de me communiquer une abondante documentation (textes de doctrine, rapports de Congrès, etc.).

Résultats et commentaires des élections, à retenir

depuis 1961, les analyses pénétrantes de W. FRAEYS dans *Res publica* (26 mars 1961; t.III, 1961; 23 mai 1965 : t.VIII, 1966; 31 mars 1968 : t.XI, 1969; 7 novembre 1971 : t.XIV, 1972; 10 mars 1974 : t.XVI, 1974).

Sur ces mêmes problèmes voir aussi les *Courriers hebdomadaires du C.R.I.S.P.* (mars 1961 : n° 104, mars-avril 1961; mai 1965 : n° 288 juin 1965; mars 1968 : n° 402, avril 1968; novembre 1971 : n° 544-545, décembre 1971; mars 1974 : n° 638, mars 1974) et *La Revue nouvelle* (commentaires de V. GOFFART, notamment pour mars 1968 : t.XLVII, mai 1968; novembre 1971 : t. LV, janvier 1972; mars 1974 : t.LIX, avril 1974).

Également précieux, l'article de R. COSTARD, *Les élections des Conseils provinciaux*, *Res publica*, t.XIV, 1972 (couvre la période 1961-1971). Cf. aussi D. SEILER et J. RAES, *Idéologies et citoyens. Analyse d'un échantillon de l'électorat wallon*; Bruxelles 1970; E. CH. DAYEZ *La Belgique est-elle morte?* Paris, 1969. Il est impossible de passer en revue les livres consacrés au problème des communautés en Belgique; ils sont beaucoup trop nombreux; à retenir cependant les écrits de M. RUYS (point de vue flamand) et de L. OUTERS (point de vue francophone). Sur les mouvements wallons, cf. la documentation entreposée au Fonds d'histoire du Mouvement wallon (Liège) et l'ouvrage de R. ROYER, *Histoire de Rénovation wallonne*, (Bruxelles, 1973) qui déborde largement sur les prises de position de Wallonie libre, du Mouvement libéral wallon et du Mouvement populaire wallon. D'une façon générale, la consultation de la presse (en particulier *Le Soir* et *La Libre Belgique*) est indispensable et riche d'enseignements.